



## Conseil de sécurité

PROVISOI RE

S/PV.2766

24 novembre 1987

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE  
SEPT CENT SOIXANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le mardi 24 novembre 1987, à 15 heures

Président : M. KIKUCHI

(Japon)

Membres : Allemagne, République fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Italie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Venezuela  
Zambie

Comte YORK von WARTENBURG  
M. BEAUGE  
M. TSVETKOV  
M. YU Mengjia  
M. ADOUKI  
M. SHIKIR  
Mlle BYRNE  
M. BLANC  
M. GBEHO  
M. BUCCI  
  
M. BIRCH  
  
M. TIMERBAEV  
M. PABON-GARCIA  
M. MPULA

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTÉ DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRÉ DATEÉ DU 19 NOVEMBRE 1987, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19278)

LETTRÉ DATEÉ DU 20 NOVEMBRE 1987, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19286)

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises au cours des séances précédentes sur cette question, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Botswana, du Brésil, du Cap-Vert, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Malawi, de la Mauritanie, du Mozambique, du Nicaragua, du Portugal, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tchécoslovaquie, de la Tunisie, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Manley (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. Laqwaia (Botswana), M. Nequeira-Batista (Brésil), M. Santos (Cap-Vert), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Badawi (Égypte), M. Tadesse (Éthiopie), M. Gharekhan (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Manqwazu (Malawi), M. Ould Boye (Mauritanie), M. Dos Santos (Mozambique), Mme Astorqa-Gadea (Nicaragua), M. Matos Proença (Portugal), M. Ott (République démocratique allemande), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie), M. Zapotocky (Tchécoslovaquie), M. Karoui (Tunisie), M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam), M. Pejic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Colombie, du Nigéria, de Sao Tomé-et-Principe et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec

Le Président

l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Peñalosa (Colombie), M. Ononaiye (Nigéria), M. Branco (Sao Tomé-et-Principe) et M. Masri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie une lettre datée du 24 novembre, qui se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, pendant ses séances consacrées à l'examen de la question intitulée 'Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite M. Theo-Ben Gurirab, Secrétaire aux affaires étrangères de la South West Africa People's Organisation (SWAPO)."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19293. En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Gurirab conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/19291, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Congo, les Emirats arabes unis, le Ghana et la Zambie.

M. ADOUKI (Congo) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Congo, j'éprouve un réel plaisir à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Vos qualités de diplomate averti sont très appréciées de tous et nul doute que grâce à votre compétence, les travaux du Conseil seront ce mois-ci couronnés de succès.

A votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur Bucci, de l'Italie, j'exprime la satisfaction et la reconnaissance de ma délégation.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour saluer et féliciter S. E. M. Alexander Count York, lequel a pris récemment ses nouvelles fonctions en qualité d'ambassadeur, Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne à l'ONU. Qu'il soit assuré que la coopération de la délégation du Congo reste acquise à la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

Alléguant tantôt la liberté compromise, tantôt la guerre civile, tantôt encore la présence de troupes étrangères, le régime d'apartheid sud-africain a déclenché et conduit contre la jeune République d'Angola dont le peuple héroïque, sous la direction du MPLA, a triomphé il y a 12 années de l'occupation coloniale, une guerre nouvelle, une guerre d'invasion parfaitement programmée, une guerre non déclarée, injuste, condamnable.

L'Angola des fionfions du bal de la victoire du 11 novembre 1975 a très tôt ainsi été foudroyé, occupé dans son sud profond par la combinaison de la trahison et de la supériorité de la force mécanique offensive de l'ennemi.

La résolution 387 (1976) du Conseil de sécurité et le débat qui en éclaire les dispositions révélèrent au monde, à la communauté internationale tout entière, aux forces progressistes, les sombres desseins nourris en Angola et dans toute la région par le régime minoritaire de l'apartheid sud-africain.

Dès cette année 1976 également, la violation répétée de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, les actes d'agression militaire commis par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, leur

M. Adouki (Congo)

intensification, ont meublé de façon inquiétante et permanente les travaux du Conseil de sécurité agissant dans le cadre de ses responsabilités essentielles de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au point où, c'est par exemple au rythme effarant de quatre débats et quatre résolutions pour la seule année 1985 que le Conseil a eu à connaître de l'aggravation de la situation de déstabilisation et d'agression de l'Angola.

Donc, une nouvelle guerre imposée au peuple angolais, à peine sorti victorieux de la longue lutte de libération nationale. C'est cruel, c'est injuste.

Le combat qui a repris récemment, au mois d'octobre et au début de novembre, entre l'armée de la République populaire d'Angola et les forces de l'ennemi tranche par la dimension militaire de l'engagement et par la signification profonde qu'il convient de lui donner.

Ce combat a repris dans les airs au-dessus du territoire de l'Angola, et sur terre, dans les provinces du sud limitrophes du Territoire international de la Namibie illégalement transformé par le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud en base avancée de lancement et d'intensification des actes d'agression contre les Etats voisins, en particulier contre l'Angola.

Le régime d'apartheid aurait donné contre la République populaire d'Angola et sur le territoire de cette dernière plus de 3 000 hommes de l'armée sud-africaine, équipés de véhicules blindés et de matériels lourds d'artillerie.

La parade grotesque du Président Botha et de certains de ses ministres observée toujours sur le territoire angolais, en violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance acquise, de haute lutte, de ce pays, loin cependant de confirmer leur supériorité dans le combat, trahit la confusion et la liquéfaction des bandes fantoches opposées à l'Angola, mais, suivant le mot de Tacite "ruées à la servitude" du régime d'apartheid et de ses complices.

Ce n'est pas peu dire, lorsque les dirigeants sud-africains eux-mêmes, dans la déclaration de Magnus Malan, Ministre de la défense, ont reconnu publiquement que les troupes racistes combattaient contre l'armée angolaise afin d'éviter le démantèlement de "leurs" forces complémentaires, les terroristes de l'UNITA.

La cause est donc entendue. Et qu'on ne nous distraie pas avec de pseudo-combattants de la liberté à moins que ce ne soit pour réaffirmer la liberté d'agir du régime d'apartheid que d'aucuns soutiennent, encouragent!

M. Adouki (Congo)

Le camarade da Silva de Moura, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, dans l'excellente présentation au Conseil de la plainte de son pays contre l'Afrique du Sud, nous a dit que le Gouvernement de l'Angola, les hommes, les femmes, les jeunes Angolais n'admettent pas, ne veulent pas la servitude, ne s'y résignent pas. Ils sont résolus plus que jamais à combattre et à vaincre.

Assurément, l'âme du nouvel Angola est avec ceux de ses dignes fils qui se battent pour défendre la souveraineté, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, la libre détermination.

En dépit, en effet, de toutes les initiatives visant à atténuer la tension dans la sous-région australe de l'Afrique, souligné en substance, à l'adresse du Secrétaire général de l'ONU, S. E. le Président de la République populaire d'Angola dans la lettre publiée sous la cote S/19283, le 19 novembre 1987, le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud s'efforce par tous les moyens de saboter ces efforts en intensifiant ses actes de déstabilisation contre les pays voisins, en particulier contre la République populaire d'Angola.

La lettre du Président Dos Santos prévient en outre que :

"l'une des unités militaires sud-africaines les plus importantes, la 8e division blindée, avec tout son matériel, avance en ordre de combat et sous une puissante couverture aérienne vers la province (angolaise) de Cunene".

(S/19283, p. 2)

M. Adouki (Congo)

La communauté internationale doit soutenir le Gouvernement d'Angola et s'opposer à la politique délibérée d'agression et d'oppression du régime d'apartheid.

Cette politique d'actualité permanente est contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Elle constitue bien une menace contre la paix et la sécurité internationales. Sa condamnation unanime et ferme, ainsi que celle du gouvernement raciste et minoritaire qui l'exécute, doit s'accompagner de l'exigence de l'imposition de sanctions globales et obligatoires. Les réparations des dommages causés devront également être prises en ligne de compte.

Pour l'heure, mon pays et les autres membres de la communauté internationale se rendraient complices du régime d'apartheid et de ses atrocités, s'ils n'exigeaient et n'obtenaient le retrait immédiat et sans condition des forces sud-africaines du territoire angolais.

Le message du Conseil de sécurité par conséquent doit être clair, unanime. Ainsi les troupes fantoches et l'ennemi s'apercevront qu'ils ne peuvent impunément violer les lois et coutumes internationales, malgré l'apparence de batailles aujourd'hui gagnées.

Car l'effort du peuple angolais, comme celui de l'ensemble des peuples victimes de la région australe de l'Afrique, pour défendre son indépendance sera coordonné, acharné. Il mènera nécessairement, avec l'appui de la communauté internationale, à la victoire, en triomphant de l'affreuse conjuration du triste régime d'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne)  
(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations chaleureuses et sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes d'autant plus satisfaits de vous voir assumer la présidence que vous représentez un pays qui entretient des relations très amicales et cordiales avec le mien. Nous sommes certains que votre longue expérience diplomatique et votre sagesse politique guideront nos débats vers une heureuse conclusion.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour rendre un hommage chaleureux à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maurizio Bucci, pour la façon compétente et hautement professionnelle dont il a conduit les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

Comte York von Wartenburg (RFA)

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais remercier très chaleureusement l'Ambassadeur Adouki, du Congo, pour ses paroles aimables et exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont accueilli avec tant de bienveillance dans mes nouvelles fonctions.

Une fois encore, le Conseil de sécurité est saisi de la situation en Afrique australe. Cette année, il a fallu consacrer à cette région pas moins de quatre séries de séances du Conseil de sécurité, ce qui montre à quel point la politique de l'Afrique du Sud a bouleversé cette partie du monde. Outre l'intensification de la répression en Afrique du Sud même, et l'occupation illégale de la Namibie, c'est la politique de déstabilisation de Pretoria contre les Etats voisins qui a figuré de plus en plus souvent à l'ordre du jour du Conseil au cours de ces dernières années. Or un autre exemple déplorable de cette politique est fourni par l'intervention la plus récente de l'Afrique du Sud en Angola.

A leur réunion à Bruxelles, hier, le 23 novembre 1987, les ministres de la Communauté européenne ont vigoureusement condamné les activités militaires de l'Afrique du Sud en Angola.

Appuyant pleinement cette déclaration ministérielle, le Gouvernement fédéral condamne vivement l'intervention continue des forces armées sud-africaines dans le territoire de la République populaire d'Angola, et les visites que le Président Botha et d'autres membres de son gouvernement ont rendues aux forces qui combattent en Angola. En agissant ainsi, le Gouvernement sud-africain viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola; en outre, il enfreint les engagements contractuels qu'il avait pris aux termes de l'Accord de Lusaka du 16 février 1984. L'intervention de l'Afrique du Sud en Angola est une violation du droit international et une escalation du cercle vicieux de la force et de la contre-force qui contrarie tous les efforts pacifiques déployés pour parvenir à un règlement négocié des conflits en Afrique australe.

Au cours de sa récente visite à Luanda, le Ministre des affaires étrangères Genscher a répété sa conviction que les répercussions du système de l'apartheid ne se limitent pas à l'Afrique du Sud mais mettent en danger la stabilité politique et économique de toute une région, qui dépasse de loin les frontières de l'Afrique du Sud. L'apartheid est la cause principale des troubles que connaît l'Afrique australe. L'Angola et la Namibie comptent parmi les premières victimes de la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud. La Namibie est utilisée à



Comte York von Wartenburg (RFA)

mauvais escient par l'Afrique du Sud pour servir de tremplin à ses actes d'agression. Le Ministre des affaires étrangères Genscher a également fait remarquer que les actes de violence transfrontière de l'Afrique du Sud sont contraires au droit international et aux accords existants. Nous condamnons l'intervention militaire de l'Afrique du Sud et exigeons qu'il y soit mis fin immédiatement et sans conditions.

Le Gouvernement fédéral rejette la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud et l'apartheid lui-même. La discrimination raciale et l'apartheid ne peuvent être réformés. Il faut les abolir. Nous nous tenons aux côtés de ceux à qui l'on refuse l'exercice de leurs droits de l'homme et civiques dans leur propre pays. Nous demandons qu'un dialogue national soit instauré immédiatement entre la minorité blanche et la majorité noire pour mettre fin à l'apartheid de façon pacifique. La levée de l'état d'urgence, la libération de Nelson Mandela et des autres détenus politiques et l'abrogation de l'interdiction de l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC) et des autres organisations de la majorité noire sont les conditions préalables indispensables à un tel dialogue.

Le Gouvernement fédéral réconise que la Namibie reçoive son indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans autres conditions.

L'Angola doit pouvoir être en mesure de poursuivre ses intérêts nationaux sans influence étrangère. Dans ce contexte, le Gouvernement fédéral se félicite des négociations en cours entre les Gouvernements américain et angolais. Le Gouvernement fédéral espère que ces négociations seront couronnées de succès et aboutiront au retrait de toutes les forces étrangères de l'Angola. Loin de vouloir alourdir la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité par des questions étrangères, le Gouvernement fédéral est d'avis qu'un accord entre les Etats-Unis et l'Angola pourrait améliorer les chances d'application de la résolution 435 (1978). Le Gouvernement fédéral invite le Gouvernement de l'Afrique du Sud à retirer immédiatement et inconditionnellement ses forces armées de l'Angola et de s'abstenir à l'avenir de toute action militaire transfrontière. Seules les négociations et non les actes de violence pourront créer les conditions préalables indispensables à la paix et à la stabilité, dont la région a besoin de toute urgence.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BADAWI (Égypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession, pour le mois en cours, à la présidence du Conseil de sécurité, organe international suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes persuadés que vos grandes capacités diplomatiques et votre connaissance approfondie de la politique permettront au Conseil de mener à bien ses lourdes responsabilités. Je suis également heureux de rendre hommage à votre prédécesseur, Monsieur l'Ambassadeur Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier, qui ont abouti à l'adoption de la résolution historique 601 (1987) sur l'application du plan de paix des Nations Unies.

Il y a quelques semaines, le Conseil de sécurité était saisi de la question de l'avenir de la Namibie et chargé de prendre une nouvelle initiative pour restaurer la paix et la sécurité en Afrique australe. La communauté internationale s'est félicitée de la résolution 601 (1987) du Conseil de sécurité, dans l'espoir qu'elle débarrasserait la région de l'une des causes les plus graves de la tension et l'un des facteurs les plus importants d'instabilité qui y règnent et qui découlent de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Alors que la communauté internationale demandait au gouvernement de Pretoria d'accepter la volonté internationale et de coopérer aux efforts de paix, le régime raciste poursuivait ses politiques d'agression et ses menaces contre la sécurité des États africains voisins. L'arrogance des dirigeants de l'Afrique du Sud les a poussés à multiplier les bains de sang dans la région australe de l'Angola sœur où les forces d'occupation font des ravages depuis des années. Ils ont également accéléré les actes d'agression et ont affirmé leur occupation d'une manière qui reste sans précédent.

Le Gouvernement égyptien est profondément préoccupé par les graves nouvelles relatives à l'agression raciste continuelle et persistante menée contre l'indépendance et la souveraineté de l'Angola. Son intégrité territoriale et sa souveraineté sont menacées. Nous voulons tirer la sonnette d'alarme au sujet du

M. Badawi (Egypte)

caractère explosif de la situation de cette partie importante du continent africain. Il est regrettable de devoir dire que la grave détérioration de la situation de sécurité ne nous a surpris ni en Egypte, ni en Afrique d'ailleurs, nous nous y attendions. A plusieurs reprises, nous avons lancé des avertissements. La détérioration de la situation en Angola du Sud n'est pas surprenante non plus, elle était attendue. En effet, le régime de Pretoria ne s'est pas laissé décourager et ses dirigeants n'ont trouvé personne qui leur rappelle la voix de la raison, en l'absence de sanctions, dans les résolutions des Nations Unies et dans les positions de la communauté internationale. Cette détérioration attendue n'était pas surprenante parce que le régime de Pretoria, qui se décharge de ses responsabilités et qui est illégal et illicite, n'a pas de difficultés à provoquer l'escalade du terrorisme et du sabotage à l'encontre de nations indépendantes et souveraines.

L'Angola, pays frère, a eu recours au Conseil de sécurité, se plaignant une fois encore de l'agression de l'Afrique du Sud contre ses territoires et de l'invasion de troupes d'occupation à des centaines de kilomètres qui causent ravages et destructions et tuent des innocents. La persistance de l'Angola qui, à chaque fois, recourt au Conseil de sécurité, affirme son respect du droit international et son attachement indéfectible aux principes de la Charte des Nations Unies qui respecte le droit des Etats dans la sécurité et la paix et rejette le recours à la force ou à la violence ou même la menace de ce recours dans les relations internationales.

L'Angola a eu recours au Conseil de sécurité avec l'appui de tous les pays africains, pour qu'il exerce ses compétences et assume ses responsabilités. L'Angola demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures strictes et immédiates pour décourager le Gouvernement à part d'Afrique du Sud et l'obliger à abandonner cette politique d'agression et de terrorisme.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter une position ferme et unifiée et de prendre les mesures appropriées pour accélérer le retrait des forces d'occupation, des forces d'agression du territoire angolais. Nous demandons au Conseil de sécurité d'exercer sa compétence afin de protéger l'indépendance et la souveraineté d'un pays africain dont les capacités de développement ne peuvent pas faire face à cette force raciste d'oppression et de tyrannie.

M. Badawi (Egypte)

La diplomatie égyptienne affirme à tout moment et en toute occasion, sur la base du destin commun, lutter avec nos frères qui se sont libérés du colonialisme et ceux qui luttent encore pour conquérir leur indépendance économique et leur liberté. Nous affirmons notre ferme attachement à la victoire et à la lutte contre la discrimination raciale et contre les vestiges du colonialisme dans la partie sud de notre région et contre le terrorisme. Nous croyons à l'imposition de sanctions obligatoires et globales qui sont la seule façon d'extirper le régime d'apartheid et de mettre fin à cette occupation illégale de la Namibie et de la partie australe de l'Angola, une fois qu'il est devenu parfaitement évident que la logique ne convainc pas la minorité raciste d'accepter une autre solution.

Il est devenu clair que la nouvelle stratégie adoptée par le régime raciste de Pretoria est de continuer à défaire la dignité africaine et de massacrer femmes et enfants dans une escalade hystérique et sanglante sans précédent dans l'histoire. L'Egypte répète encore une fois qu'elle appuie le peuple angolais dans sa lutte pour la paix et la sécurité et nous demandons de prendre des mesures internationales efficaces pour permettre à ce peuple de revenir à une vie normale une fois terminée la guerre qui lui est imposée depuis son accession à l'indépendance, il y a 12 ans.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Chine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de voir un éminent représentant du Japon, pays voisin ami de la Chine, présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois. Au nom de la délégation chinoise, je voudrais vous présenter nos félicitations. Votre riche expérience de diplomate et votre compétence avisée vous mettront certainement en mesure de mener harmonieusement au succès les travaux du Conseil pendant le mois de novembre. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage et exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Bucci d'Italie, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil le mois dernier.

A la réunion du Conseil de sécurité de vendredi dernier, le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. da Silva de Moura, s'est élevé vigoureusement contre les crimes d'agression gratuite commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola. Récemment, les autorités d'Afrique du Sud ont lancé une autre série d'invasions à grande échelle dans les provinces méridionales de la République populaire d'Angola et elles amassent maintenant des troupes en vue d'une autre agression. Entre-temps, Botha, le chef du régime raciste d'Afrique du Sud, a pénétré illégalement à la tête de cinq de ses ministres dans le territoire angolais, où ils sont restés 26 heures, pour essayer de relever le moral des troupes d'agression sud-africaines. En violant ainsi de manière flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un pays voisin, les autorités sud-africaines ont brutalement foulé aux pieds les principes de la Charte des Nations Unies et les normes régissant les relations internationales, ce qui a provoqué notre vive indignation et nous a incités à les condamner vigoureusement. En même temps, nous exprimons notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple angolais qui ont opposé une résistance héroïque en défendant la souveraineté de leur Etat et son indépendance et nous les assurons de notre ferme solidarité.

Depuis la fondation de la République populaire d'Angola en 1975, le régime raciste d'Afrique du Sud n'a jamais cessé ses actes d'agression et de sabotage contre celle-ci. A de nombreuses reprises, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions condamnant les crimes d'agression de l'Afrique du Sud et exigeant le retrait total de ses troupes de l'Angola. Faisant la sourde oreille à tout cela, le régime sud-africain a imposé une guerre non déclarée à l'Angola et occupe encore

M. Yu Mengjia (Chine)

certaines parties de l'Angola méridional. De ce fait, le peuple angolais n'a pas pu s'engager dans la reconstruction pacifique de sa patrie et a souffert des pertes en vies humaines et des destructions énormes au cours des 12 dernières années écoulées depuis son indépendance.

L'agression gratuite menée récemment par les autorités sud-africaines contre l'Angola et l'intensification de leur ingérence dans les affaires intérieures de ce pays ne sont pas des actions isolées mais font partie des politiques intérieure et étrangère réactionnaires qu'elles poursuivent avec une brutalité de plus en plus marquée. Pendant ces quelques dernières années, en dépit de la résistance vigoureuse de larges masses de la population sud-africaine et malgré la condamnation sévère de la communauté internationale à son égard, le régime raciste n'a fait preuve d'aucun remords mais s'est obstiné à maintenir par tous les moyens son système sauvage d'apartheid. Tout en renforçant son mécanisme de répression chez lui, il a intensifié ses activités d'agression militaire, de subversion politique et de sabotage économique contre les pays voisins. Faisant fi de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, le régime sud-africain poursuit son occupation illégale de la Namibie. Outre l'agression qu'il a perpétrée contre l'Angola, il fait sans cesse des incursions en Zambie, au Zimbabwe, au Mozambique et au Botswana qu'il harcèle sans répit. Ses actes pervers ont exacerbé la situation déjà périlleuse dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe et menacent la paix et la sécurité internationales.

L'invasion récente de l'Angola par les autorités d'Afrique du Sud a eu lieu immédiatement après que le Conseil de sécurité eût adopté la résolution 601 (1987) et alors que l'Assemblée générale des Nations Unies examinait la question de Namibie et la question de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Cela montre que l'Afrique du Sud a agi délibérément pour faire obstacle aux efforts de la communauté internationale visant à un règlement pacifique de la question de l'Afrique australe. C'est aussi là une provocation flagrante dirigée contre la communauté internationale. La délégation chinoise est convaincue que le Conseil de sécurité doit réagir vigoureusement face à cette situation. Nous proposons que le Conseil, premièrement, condamne sévèrement les autorités d'Afrique du Sud pour avoir intensifié leur agression contre l'Angola et occupé ses territoires; deuxièmement, prie instamment les autorités d'Afrique du Sud de mettre fin

M. Yu Mengjia (Chine)

immédiatement à leurs actes d'agression et de sabotage dirigés contre l'Angola et de retirer inconditionnellement toutes leurs troupes du territoire angolais; et troisièmement, invite la communauté internationale à fournir une aide au Gouvernement et au peuple angolais. Enfin, si les autorités sud-africaines ne changent pas leur façon d'agir, le Conseil de sécurité devrait envisager immédiatement d'adopter des mesures de sanction efficaces contre elles conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Comme de nombreuses délégations l'ont clairement signalé, le Conseil de sécurité a une responsabilité solennelle envers le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Face aux outrages effrénés des autorités sud-africaines, il faut absolument que le Conseil de sécurité adopte les mesures nécessaires et décisives pour arrêter l'agression des autorités sud-africaines et maintenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous, membres du Conseil de sécurité, pourront répondre à la confiance que la communauté internationale a placée en nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est la représentante du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme ASTORGA-CADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter au nom de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Grâce à votre compétence et à votre expérience de diplomate, nous sommes certains d'avance du succès des délibérations importantes du Conseil. De même, je tiens à exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Bucci de l'Italie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de ce conseil au cours du mois d'octobre dernier.

Une fois encore, la communauté internationale est témoin de la véritable menace à la paix et à la sécurité que représente le système d'apartheid. Non satisfait de réprimer brutalement son propre peuple, le gouvernement raciste se livre à des actes de violence et de terreur contre les pays voisins dont le seul crime est d'avoir répudié le système d'apartheid.

Mme Astorga-Gadea (Nicaragua)

L'arrogance sans limite des gouvernants de Pretoria atteint un point tel qu'au moment où les chefs des pays de la ligne de front se trouvaient réunis à Lusaka pour discuter des mécanismes de coopération et de développement, l'Afrique du Sud a accéléré son escalade d'agression contre la République populaire d'Angola, but principal de la politique de déstabilisation de "stratégie totale" entreprise par l'apôtre de l'apartheid, Peter Botha.

Malgré les initiatives et les démonstrations de souplesse répétées du Gouvernement de l'Angola, l'Afrique du Sud cherche par tous les moyens à faire obstacle à toute tentative visant à mener à une solution politique négociée du problème de l'Angola, de la Namibie et de toute l'Afrique méridionale.



Mme Astorqa-Gadea (Nicaragua)

Les troupes racistes ont pénétré à plus de 500 kilomètres à l'intérieur du territoire angolais. Tout un équipement militaire des plus modernes composé d'avions, d'hélicoptères, de blindés et d'artillerie lourde, a été utilisé par les racistes pour perpétrer ce nouvel acte d'agression.

Les fameuses troupes d'élite de la huitième division blindée de l'armée sud-africaine avancent à partir de la Namibie occupée vers le territoire angolais pour appuyer 3 000 hommes et plus des troupes racistes qui, actuellement, occupent illégalement le territoire angolais. Un élément encore plus remarquable par son audace et par le défi ainsi lancé à la communauté internationale est le déplacement effectué par Peter Botha en territoire angolais occupé.

Ces derniers actes de terrorisme d'Etat perpétrés par Pretoria ne peuvent être considérés dans l'absolu. D'autres facteurs relatifs à la situation actuelle doivent être pris en compte :

Premièrement, utilisé en tant que plate-forme pour gagner les "élections blanches". Le Parti national d'Afrique du Sud, appuyé par les racistes, a donné clairement à Botha mandat pour entreprendre un processus de renforcement et de maintien de la suprématie blanche à l'intérieur du pays et pour réaffirmer le pouvoir militaire sud-africain en tant que facteur d'intimidation et de déstabilisation à l'égard des pays voisins; deuxièmement, le caractère inéluctable de la victoire des forces armées d'Angola impose aux racistes, comme en d'autres occasions, de recourir à tous les moyens pour éviter une défaite pourtant imminente.

D'autre part, une analyse sérieuse de la situation doit tenir compte des conséquences de la politique d'engagement constructif qui, outre qu'elle a pour objectif d'inciter Pretoria à attaquer ses voisins, inclut - maintenant que l'Amendement Clark a été repoussé - l'aide directe aux mercenaires de l'UNITA. Cette politique, qui a été condamnée fermement par l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés doit être révisée si l'on veut vraiment l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique australe.

Récemment, le Conseil de sécurité a approuvé la résolution 601 (1987) relative à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Aujourd'hui, le Conseil a de nouveau à connaître des actes d'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola, perpétrés depuis le Territoire illégalement occupé de la Namibie. Voilà qui illustre bien le respect que l'Afrique du Sud porte au Conseil

Mme Astorqa-Gadea (Nicaragua)

et à l'Organisation. Que faut-il encore que l'Afrique du Sud fasse pour s'attirer la condamnation de ceux qui, par leur veto, se sont opposés systématiquement à ce que le Conseil assume ses responsabilités?

Pour que disparaisse la terreur, la déstabilisation et les menaces à la paix en Afrique australe, il faut que disparaisse l'apartheid. Les peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie luttent héroïquement pour leur libération. Le Conseil et la communauté internationale tout entière doivent prendre leur part des sacrifices de ces peuples et apporter leur soutien à la lutte qui nous concerne tous.

Des sanctions globales et obligatoires demeurent le mécanisme pacifique le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour contraindre Pretoria à mettre fin à sa politique inhumaine. De même, nous ne devons pas rester indifférents aux sacrifices des pays de première ligne, en particulier de l'Angola qui résiste avec tant de courage à l'agression de l'Afrique du Sud. La lutte contre l'apartheid, et nous y insistons, inclut un élément très important, à savoir l'appui économique et matériel apporté à ces pays et aux mouvements de libération. C'est pourquoi nous lançons un appel urgent pour que soit intensifiée l'assistance internationale octroyée au Fonds AFRICA créé par le Mouvement des pays non alignés et à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).

Nous espérons sincèrement que les membres du Conseil, et surtout ceux qui entretiennent de bonnes relations avec le régime d'apartheid, agiront avec tout le sérieux et le sens des responsabilités qu'exige leur situation. Nous espérons également que les intérêts de l'humanité seront placés au-dessus des intérêts égoïstes apportés par ce régime inhumain et que les forces de la justice s'uniront pour permettre à nos frères d'Afrique d'édifier enfin leur avenir dans la paix et dans la dignité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante du Nicaragua pour les aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)  
(interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'abord, de vous féliciter pour la manière compétente et éclairée avec laquelle vous dirigez les

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

travaux du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Bucci, d'Italie, qui a assumé la présidence du Conseil au cours du mois d'octobre de façon très efficace et, par notre intermédiaire, remercier les membres du Conseil de sécurité, pour avoir permis à ma délégation de participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Il y a quelques jours à peine, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question de la politique de l'apartheid menée par l'Afrique du Sud raciste et a adopté les décisions qui s'imposaient.

A la fin du mois d'octobre, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Afrique australe et a adopté la résolution 601 (1987). Une nouvelle fois, le Conseil est contraint d'examiner une situation qui risque de devenir explosive en Afrique australe, situation provoquée par les actes d'agression des racistes de Pretoria contre la République populaire d'Angola.

Comme le dit le Président de la République populaire d'Angola dans sa lettre datée du 18 novembre 1987 (S/19283), au cours de ces derniers jours, les troupes sud-africaines ont procédé à des incursions armées de grande ampleur dans la province de Kuando-Kubango dans le sud-est de l'Angola et se préparent à introduire du matériel militaire lourd dans les provinces de Cunene et de Huila dans le sud-ouest.

Cette lettre précise que le Gouvernement d'Angola sait, de source sûre, que l'une des unités militaires sud-africaines les plus importantes, la huitième division blindée, avec tout son matériel, avance en ordre de combat et sous une puissante couverture aérienne vers la province de Cunene. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré dans son intervention devant le Conseil de sécurité le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. da Silva de Moura.

La lettre du Président de la République populaire d'Angola adressée au Secrétaire général lui demande :

"de prendre toutes les mesures pour mettre fin à ces actes qui constituent un défi flagrant et un manque de respect envers la Charte des Nations Unies et les normes les plus élémentaires du droit international".

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

La délégation de la RSS de Biélorussie estime que le Conseil de sécurité doit, compte tenu des responsabilités qui sont les siennes, examiner la situation ainsi créée et adopter des mesures radicales contre les racistes déchaînés de Pretoria.

Une base internationale légale en vue de l'application de ces mesures existe depuis longtemps : il s'agit de la Charte des Nations Unies, de la définition de l'agression adoptée par l'ONU en décembre 1974 ainsi que d'autres décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il s'agit également de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. Dans cette convention, il est notamment indiqué que l'apartheid est un crime contre l'humanité, qu'il est une négation totale des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et constitue un crime contre l'humanité. Les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola en sont la plus récente confirmation.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

On ne peut douter non plus du fait - et c'est ce qui a été mis en relief à maintes reprises au cours de cette discussion - que les racistes sud-africains n'auraient pu se conduire de façon aussi provocante s'ils ne bénéficiaient pas de l'aide directe et indirecte des pays occidentaux et, en premier lieu, de certains Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Ce sont eux qui empêchent l'adoption par le Conseil de sécurité de mesures plus décisives et plus efficaces contre l'Afrique du Sud.

Le système d'apartheid et la discrimination raciale sont incompatibles avec l'objectif de la consolidation de la paix et du développement de la coopération. La politique d'agression, de déstabilisation et de terrorisme d'Etat que mène le régime de Pretoria, son occupation illégale persistante de la Namibie, les efforts qu'il fait pour acquérir des armes nucléaires représentent une menace réelle et permanente à la paix et à la sécurité non seulement en Afrique australe mais aussi au-delà de cette région.

C'est pourquoi la politique tendant à amorcer un tournant radical dans les relations internationales sur la base d'une nouvelle réflexion politique et d'une démarche nouvelle à l'égard de la sécurité internationale présente une actualité particulière. A ces objectifs correspond pleinement l'initiative du Groupe des pays socialistes, y compris la RSS de Biélorussie, concernant l'instauration d'un système de paix et de sécurité internationales, dont la composante indissociable serait le règlement des conflits régionaux, l'élimination des vestiges du colonialisme et l'éradication du racisme et de l'apartheid. Pour y parvenir, il est nécessaire de coordonner les efforts de toute la communauté internationale. Comme l'a souligné Mikhaïl Gorbatchev dans son article intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr" :

"Il y aurait lieu également d'organiser une vaste coordination dans la lutte contre l'apartheid, qui est un facteur de déstabilisation de dimension internationale."

Puisque les racistes de Pretoria ne veulent pas entendre la voix de l'écrasante majorité des Etats du monde, la pression internationale exercée contre le régime de l'apartheid doit être intensifiée. La RSS de Biélorussie se prononce pour le boycottage et l'isolement du régime raciste et souhaite que tous les Etats respectent strictement l'embargo imposé par le Conseil de sécurité sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud et sur les importations en provenance de ce pays. Fidèle à la position de principe qu'elle a adoptée à l'égard de la lutte contre

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

l'apartheid, la RSS de Biélorussie s'est portée coauteur de la résolution 42/23 C, dans laquelle l'Assemblée générale prie instamment le Conseil de sécurité

"de prendre des mesures immédiates, en vertu du Chapitre VII de la Charte, en vue d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud et exhorte les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des autres pays ... de réexaminer leur politique et de ne plus s'opposer à l'imposition de ces sanctions par le Conseil de sécurité." (résolution 42/23 C de l'Assemblée générale, par. 3)

La RSS de Biélorussie applique strictement les décisions pertinentes des Nations Unies, n'a jamais entretenu et n'entretient pas de relations avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire ou tout autre domaine, et respecte strictement les décisions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité tendant à assurer l'isolement international total du régime raciste d'Afrique du Sud.

En condamnant avec indignation l'agression flagrante de l'Afrique du Sud contre la République populaire de l'Angola, la RSS de Biélorussie estime que le Conseil de sécurité doit, non seulement condamner avec la plus grande sévérité les agressions de l'Afrique du Sud contre l'Angola, mais aussi adopter des mesures efficaces pour mettre un terme à ces actions provocatrices qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Pour assurer la paix et la sécurité en Afrique australe, il faut faire cesser tous actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre des pays africains indépendants, accorder la pleine indépendance au peuple de Namibie et éliminer définitivement le système inhumain de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cap-Vert. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SANTOS (Cap-Vert) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'avoir permis au Cap-Vert de participer au présent débat.

En prenant la parole devant le Conseil de sécurité, je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations et les meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de votre mandat de président pendant le mois de novembre. Nous

M. Santos (Cap-Vert)

sommes certains que vos qualités diplomatiques et personnelles, associées au prestige de votre pays, permettront de placer le Conseil à la hauteur des défis qui se dressent devant lui. Notre reconnaissance s'adresse aussi à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Maurizio Bucci, Représentant permanent de l'Italie, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

Une fois de plus, le Conseil est saisi d'une situation grave engendrée par des actes d'agression militaire perpétrés par le régime de Pretoria contre l'Angola, pays qui a toujours subi le fardeau principal des agressions et aventures belliqueuses de l'armée de l'Afrique du Sud contre les pays de la ligne de front.

Nonobstant la condamnation répétée de ces actes d'agression aussi bien par le Conseil que par l'Assemblée générale et tous les autres forums internationaux, le peuple frère de l'Angola continue de subir d'immenses pertes humaines et matérielles causées par les incursions sauvages dans le territoire angolais et par son occupation illégale. L'actuelle invasion est un épisode de plus de ce qui est déjà devenu un long et pénible chapitre de destructions et de souffrances dont le peuple d'Angola est victime depuis son indépendance.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. Venancio da Silva de Moura, dont nous saluons fraternellement la présence parmi nous, nous a fourni un rapport détaillé de la plus récente, de la plus brutale agression de l'armée sud-africaine sur le territoire de l'Angola. Face à cette nouvelle escalade, nous ne pouvions pas laisser passer cette occasion sans réaffirmer notre totale solidarité avec le peuple héroïque de l'Angola et son gouvernement, qui, dès le lendemain de leur victoire sur le colonialisme, se sont vus obligés de faire face à l'agression barbare de la puissante armée de l'Afrique du Sud sous le regard complaisant de tous ceux qui, directement ou indirectement, apportent une contribution objective au prolongement de l'apartheid, système dont le maintien repose sur l'agression permanente et la déstabilisation des pays de la région.

En tant que pays épris de paix, engagé et disponible dans la recherche de la paix en Afrique, mais aussi en tant que pays lié à l'Angola par une histoire et une lutte communes contre la domination coloniale, le Cap-Vert ajoute ainsi sa voix à la clameur d'indignation lancée par l'Afrique et par toutes les nations éprises de justice et de paix face à la situation grave qui a justifié la tenue de la présente réunion.

M. Santos (Cap-Vert)

Les énormes préjudices que la situation de guerre imposée par l'Afrique du Sud provoque dans les pays de la ligne de front, particulièrement en République populaire d'Angola, compromettent sérieusement tout effort de développement entrepris dans la région, car une partie considérable de l'énergie doit être consacrée à la préservation de l'intégrité territoriale, sans compter les pertes en vies humaines et la destruction des infrastructures.

Mis à part le caractère toujours barbare des agressions de l'armée raciste, la plus récente a des caractéristiques assez spécifiques, qui semblent vouloir marquer une étape nouvelle. Les moyens militaires déployés, la violence et la durée des combats; le fait d'avoir reconnu publiquement la violation du territoire angolais, au mépris des normes les plus élémentaires du droit international et de la Charte des Nations Unies; l'entrée illégale du Président Botha en territoire angolais et sa rencontre avec les bandes armées de l'UNITA, tout cela représente une escalade qui interpelle la conscience internationale.

Pretoria veut nous faire croire que les problèmes de l'Afrique du Sud trouvent leur origine dans les pays voisins, à savoir les pays de la ligne de front, et que, selon cette logique, la solution se trouve dans l'agression contre ces pays. Cependant, il n'est plus à démontrer que le système répugnant de l'apartheid est la cause de toutes les perturbations, de toutes les souffrances dans la région, parce qu'il est incompatible avec la réalité sociopolitique de l'Afrique et du monde d'aujourd'hui, parce qu'il est inhumain, inacceptable et non conforme à la morale universelle.

La cause du mal étant interne et non externe, il est clair que toute solution d'apaisement dans la région suppose nécessairement l'éradication de l'apartheid. Il a été maintes fois répété que non seulement la majorité noire mais le peuple sud-africain dans son ensemble ont intérêt à oeuvrer dans le sens de la liquidation de l'apartheid, laissant la place à une société dans laquelle tout Sud-Africain jouira des mêmes droits et du respect dû à l'être humain, quelles que soient son origine sociale et la couleur de sa peau.

L'Angola est un pays qui ne cherche qu'à vivre en paix à l'intérieur de ses frontières et à construire le bien-être de son peuple.

Nous sommes au regret de constater qu'une fois encore cette agression s'est faite à partir de la Namibie, donc à partir d'un territoire placé sous la responsabilité des Nations Unies. Il est temps que la communauté internationale et l'ONU en particulier assument leurs responsabilités, en exigeant par tous les



M. Santos (Cap-Vert)

moyens le retrait immédiat des troupes sud-africaines de l'Angola, et exigent que l'Afrique du Sud cesse ses actes d'agression contre les pays voisins. Il est temps d'arrêter la folie meurtrière de Pretoria et de rechercher sérieusement une solution rapide et pacifique au problème de l'Afrique australe.

Avant de terminer cette intervention, nous voudrions ici rendre hommage au peuple de l'Angola et aux courageux combattants de l'armée angolaise, qui ont payé de leur vie la défense du sol sacré de la patrie d'Agostinho Neto, et en appeler à la solidarité internationale pour que l'Angola puisse enfin retrouver la paix, indispensable à son développement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OULD BOYE (Mauritanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire le réel plaisir que j'éprouve à vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 1987. Ce plaisir est d'autant plus grand que vous représentez un pays qui demeure un exemple de savoir-faire, d'ingéniosité qui fait l'admiration du monde entier. Vos qualités de diplomate avisé, alliées à votre expérience personnelle, sont le gage que, sous votre sage direction, les travaux de cette réunion seront couronnés de succès.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maurizio Bucci, Représentant permanent d'un pays ami, l'Italie, il me plaît de dire ici combien nous avons apprécié la manière habile et compétente dont il a dirigé les travaux de cet organe au cours du mois écoulé.

Il y a à peine un mois, le 30 octobre dernier, le Conseil de sécurité, par l'adoption presque unanime de sa résolution 601 (1987) sur la Namibie, faisait naître un nouvel espoir pour les peuples d'Afrique australe quant à un cessez-le-feu, première étape de la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), par laquelle la communauté internationale, unanimement, avait tracé le plan pour l'indépendance de ce territoire. Il manifestait par là aussi sa préoccupation et sa lassitude devant les faux-fuyants et les obstacles que le régime de l'apartheid de Pretoria ne cesse d'ériger sur la voie de la paix et de la concorde dans cette partie du monde. Malheureusement, ce geste de paix n'a pas pu être apprécié à sa juste valeur par le régime de l'apartheid qui, par son attaque massive et brutale

M. Ould Boye (Mauritanie)

contre la République soeur d'Angola a, une fois encore, démontré au monde ce qui est patent depuis des générations, à savoir que l'apartheid est l'antithèse de la paix. Cette nouvelle atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté d'un Etat indépendant exprime plus que tout le mépris constant que le régime de Pretoria et les tenants de l'apartheid ne cessent de nourrir face à l'opinion publique mondiale et aux décisions ou recommandations du Conseil de sécurité. Au demeurant, si ce mépris n'est pas nouveau, il prend cette fois les allures d'une provocation ouverte au Conseil de sécurité et au monde par : l'importance des troupes engagées, l'étendue des régions occupées et l'accroissement continu de ses effectifs dans le nord de la Namibie, manifestant par là qu'il prépare d'autres agressions; la visite dans le Sud de l'Angola du chef du régime de l'apartheid, Botha, accompagné des plus hauts dignitaires de son gouvernement raciste et minoritaire; la manifestation éclatante que son but avoué n'est pas tant la poursuite des nationalistes de la SWAPO que la déstabilisation du Gouvernement de l'Angola.

Devant tant d'insolence et d'impudence, il n'est pas permis de garder le silence. Le faire reviendrait à ôter toute crédibilité morale à notre organisation, et en particulier au Conseil de sécurité, et à vider les idéaux qu'ils incarnent de tout leur sens. C'est pourquoi le gouvernement de mon pays est d'avis que le Conseil de sécurité, à cause des responsabilités particulières qu'il assume dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit non seulement de condamner ce nouvel affront mais aussi de recourir aux dispositions particulières prévues au Chapitre VII de la Charte pour imposer des sanctions globales et obligatoires à cet Etat en rupture de ban.

M. Ould Boye (Mauritanie)

Les drames des peuples de l'Afrique australe ont tous pour origine le système odieux de l'apartheid. Aussi longtemps que ce système qui est un crime contre l'humanité ne sera pas complètement éradiqué, il n'y aura pas de paix dans cette région. Il ne peut en effet se maintenir que par la violence et, cette dernière appelant des réactions, on rentre forcément dans le cycle infernal répression-réaction-répression... Il est urgent de ce fait de prendre des mesures efficaces pour son élimination totale.

Je ne saurais terminer mon intervention sans une fois de plus exprimer la solidarité de mon pays avec les peuples des pays de première ligne, et en particulier l'Angola, qui mènent une lutte courageuse contre les méfaits de ce système odieux d'apartheid, source de tous les maux de la région. Notre solidarité va aussi aux mouvements de libération, l'African National Congress of South Africa et la South West Africa People's Organization, qui, dans des conditions extrêmement difficiles, luttent vaillamment pour recouvrer les droits de leurs peuples respectifs à l'autodétermination, à la liberté et à la dignité. Leur combat est notre combat à tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider les affaires du Conseil pour le mois de novembre. Vos qualités bien connues de diplomate et de négociateur habile profiteront au Conseil, au cours de ce mois.

La délégation du Ghana félicite aussi chaleureusement l'Ambassadeur Maurizio Bucci, Représentant permanent de l'Italie, qui a dirigé avec énergie et compétence les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

Le Conseil de sécurité a été une fois encore convoqué sur la demande de l'Angola et des Etats membres du Mouvement des non-alignés, afin d'examiner la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud à la suite des actes répétés d'agression et de son occupation militaire continue du territoire de l'Angola. La Charte offre cette possibilité à tout Membre, et la délégation du Ghana juge cette initiative légitime et extrêmement urgente. On peut dire que les nombreux actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud contre l'Angola et d'autres Etats de première ligne, dont le Conseil de sécurité est coutumier, et ce, en violation

M. Gbeho (Ghana)

répétée de ses résolutions, constituent un tel affront à l'autorité du Conseil qu'il aurait pu lui-même envisager la convocation de cette réunion sans y avoir été incité par ceux qui ont pris l'initiative de ce débat.

En effet, la convocation d'une réunion sur l'initiative du Conseil de sécurité, pour veiller au respect de ses résolutions, relève de ses responsabilités en vertu de la Charte. Le bien-fondé d'une telle action, dans les circonstances particulières d'infractions répétées à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Angola par l'Afrique du Sud, est suffisamment manifeste pour ne pas avoir besoin d'être souligné et ce, d'autant moins lorsqu'on l'envisage dans le contexte des décisions antérieures du Conseil d'appliquer des mesures efficaces au cas où l'Afrique du Sud ne respecterait pas ses résolutions en la matière. Hélas, nous demandons peut-être trop, et les écailles ne nous sont pas complètement tombées des yeux.

La nature et l'étendue des actes illégaux commis à l'heure actuelle par Pretoria à l'intérieur et contre l'Angola font naître des inquiétudes. Si on les examine dans le contexte de l'accroissement militaire exceptionnel observé en Namibie ces derniers mois, il est évident que l'Afrique du Sud a intensifié ses actes de déstabilisation et d'agression contre l'Angola et d'autres Etats voisins. Pendant cette période, l'extension des bases militaires sud-africaines dans la bande de Caprivi, en particulier à Mpacha, combinée avec un mouvement important de troupes vers la frontière nord de la Namibie, a conduit à une concentration et à un déploiement signalés de 10 000 éléments réguliers des forces de défense sud-africaines, qui menacent les provinces de Namibe, Cunene et Kuila, au sud de l'Angola.

Il est clair que ce renforcement militaire de l'Afrique du Sud sur le flanc sud-ouest de la frontière angolaise a pour objectif immédiat d'entraîner et d'immobiliser les forces angolaises dans cette partie du pays, ce qui a permis l'avancée d'environ huit bataillons des forces de défense sud-africaines dans la partie sud-est de l'Angola pour épargner aux forces mercenaires assiégées de Jonas Savimbi, à Kuando Kubando, une défaite totale. Au cours de cette avancée militaire, une couverture militaire lourde a été fournie à partir de la base aérienne de Mpacha au nord-est de la Namibie, aux unités d'infanterie des forces de défense sud-africaines dans leurs incursions en territoire angolais, ainsi qu'à l'état-major de l'UNITA à Jamba. On indique que des incursions illégales ont eu lieu jusqu'à 350 miles à l'intérieur du territoire angolais.

M. Gbeho (Ghana)

On sait également que ces dernières années, un nombre assez important de forces de défense sud-africaines sont déployées dans la partie sud-est de l'Angola au nom de l'UNITA. Un fait nouveau est apparu, à savoir l'affrontement extrêmement meurtrier qui a opposé des forces angolaises à des forces sud-africaines, lequel aurait fait des centaines de morts et entraîné la destruction de villages et de zones avoisinantes.

La délégation du Ghana considère que le déploiement de 10 000 troupes ou plus sur le flanc sud-ouest de l'Angola n'est pas seulement une attitude stratégique ou menaçante adoptée par l'Afrique du Sud pour assurer la survie de l'UNITA. L'activité accrue et les préparatifs militaires à la base aérienne de Grootfontein dans le centre-nord de la Namibie, l'avancée de la 8e division de blindés, la concentration d'une artillerie lourde et, en fait, l'ensemble de la puissance de feu amassée par l'Afrique du Sud sur ce front, révèlent un objectif stratégique qui est à l'origine de la perpétration de la dernière illégalité de Pretoria, un objectif qui, je le crains, n'exclut pas non plus l'invasion imminente des provinces de Cunene et de Huila en Angola.

Il va sans dire que les violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Angola par l'Afrique du Sud répondent à un plan prémédité, qui vise quatre objectifs principaux.

M. Gbeho (Ghana)

Premièrement, faire pression sur l'Angola pour qu'il cesse d'apporter un appui diplomatique et matériel à la South West Africa People's Organization (SWAPO).

Deuxièmement, créer un véritable cordon sanitaire le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie afin de disposer d'un élément opérationnel clef pour contenir la colère de la SWAPO dans sa lutte légitime contre l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Troisièmement, affaiblir l'économie angolaise et la défense de ce pays en combinant l'aide fournie à l'UNITA, le terrorisme d'Etat auquel se livrent à travers la frontière les forces de défense sud-africaines en Angola et les opérations de commando des forces de défense sud-africaines contre des objectifs stratégiques et économiques.

Quatrièmement, agir par l'intermédiaire de l'UNITA pour empêcher la réouverture du chemin de fer de Benguela et rendre ainsi les Etats de première ligne plus dépendants encore des routes d'Afrique du Sud.

Ces manœuvres insidieuses sont employées, avec quelques variations, dans d'autres Etats voisins. L'objectif de domination régionale qui détermine toute la politique de l'Afrique du Sud et qui vise à perpétuer son occupation illégale de la Namibie et sa mainmise sur l'économie des Etats de première ligne est on ne peut plus évident. Bien sûr, cette politique violente a pour but, en fin de compte, d'assurer la survie du système odieux de l'apartheid.

On a dit que les intérêts "légitimes de sécurité" de l'Afrique du Sud justifiaient dans une certaine mesure ses activités violentes et illégales. C'est ainsi qu'entre 15 et 20 millions de dollars de matériel militaire comme des missiles antiaériens Stinger, des missiles antichars et d'autres équipements, sont fournis gracieusement à l'UNITA. Ce sont ces intérêts qui font qu'aujourd'hui l'Afrique du Sud se précipite pour empêcher l'élimination des forces de l'UNITA dans le sud de l'Angola. C'est pour la défense de ces intérêts que, de l'avis de la délégation du Ghana, on viole le droit international, la Charte et les décisions du Conseil de sécurité.

Peut-être devrions-nous nous demander, sincèrement et légitimement, si ces missiles Stinger fournis dans le cadre d'une alliance militaire avec l'Afrique du Sud pour renverser le régime de Luanda ne le sont pas dans la recherche d'un client plus docile.

M. Gbeho (Ghana)

Si véritablement l'Afrique du Sud de l'apartheid a des intérêts de sécurité le long de ses frontières, la délégation du Ghana affirme que, dans le contexte de la question dont le Conseil est saisi, les frontières de l'Afrique du Sud se terminent à l'extrémité nord du fleuve Orange, au sud de la Namibie. L'Afrique du Sud n'a pas de frontière commune avec l'Angola.

La guerre non déclarée menée sur deux fronts contre l'Angola par le régime raciste ainsi que les incursions des détachements de l'UNITA qui opèrent à partir de la base de Kamina, au nord-est de l'Angola, doivent être condamnées par le Conseil. Cette politique d'agression flagrante sape les fondements de la Charte et empoisonne dangereusement les relations internationales, non seulement dans cette zone de conflit, mais également à l'échelon global. Nous devons faire plus que de souhaiter le bien-être de l'Angola et prendre les mesures qui s'imposent face au danger réel que font peser sur la paix et la sécurité régionales aussi bien qu'internationales les fréquentes attaques armées de l'Afrique du Sud contre ses voisins.

Quelle a été la conséquence de la politique illégale menée par l'Afrique du Sud contre l'Angola et contre l'ensemble de la région? L'Economic Intelligence Unit, qui a évalué les incidences de la guerre continue contre l'Angola, dit :

"Il est impossible de chiffrer les dommages économiques imputables à la situation de guerre qui a toujours existé depuis l'indépendance, mais il est certain qu'ils sont énormes. Ces pertes se situent à plusieurs niveaux :

- a) dommages directs dus aux attaques;
- b) perturbation de l'activité économique;
- c) affectation des recettes du gouvernement et des ressources en devises étrangères à des fins militaires;
- d) détournement des rares compétences au profit des forces armées; et
- e) effets indirects et multiplicateurs."

Le Gouvernement angolais a estimé qu'au 22 septembre 1985 les dommages causés par la guerre dans la région se chiffraient à 12 milliards de dollars des Etats-Unis. Telles sont les conséquences néfastes de l'illégalité dont nous sommes les témoins et auxquelles le Conseil doit mettre fin si la Charte des Nations Unies a un sens concret pour ce qui est de faire respecter la primauté du droit et garantir le développement pacifique et le progrès économique et social consacrés dans ses principes auxquels nous souscrivons.

M. Gbeho (Ghana)

J'aimerais à présent parler de quelques-unes des raisons données par le représentant de l'Afrique du Sud pour justifier les activités de son gouvernement en Angola et autour de l'Angola.

Dans sa déclaration, le représentant sud-africain a prétendu dans une série de questions rhétoriques que le Gouvernement de l'Angola était passé outre l'Accord Alvor, faisait l'objet d'une opposition massive de la part de la majorité des Angolais, n'avait pas organisé d'élections, comptait sur des troupes étrangères, amassait des armes et s'entourait de personnel étranger. Les raisons pour lesquelles ma délégation pourrait mettre en cause chacune de ces affirmations sont nombreuses, mais laissons ces inexactitudes et ces mensonges de côté pour l'instant. Examinons plutôt, de façon hypothétique, la question de savoir si l'Afrique du Sud ou tout autre Etat a le droit, en vertu du droit international, d'envahir l'Angola pour ces raisons-là. Il devrait être manifeste pour tout arbitre impartial que les questions de l'Accord Alvor, la tenue d'élections et l'acquisition d'armes sont toutes des questions internes à l'Angola ou de tout autre gouvernement et qu'en conséquence, elles ne constituent pas une raison suffisante pour justifier l'intervention armée d'une puissance extérieure. La Charte et divers pactes internationaux interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. De plus, le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout Etat. On ne saurait donc justifier les raisons de l'Afrique du Sud en droit international.

Le représentant sud-africain a déclaré en outre que son gouvernement considère "qu'il est clairement de son devoir de protéger les habitants du Sud-Ouest africain/Namibie contre les attaques terroristes. Ce faisant, l'Afrique du Sud agit en tant que protecteur de la région." (S/PV.2764, p. 7)

Deux commentaires pertinents viennent à l'esprit. Premièrement, la Namibie est un territoire administré par les Nations Unies et il n'a jamais été demandé à l'Afrique du Sud de protéger la Namibie ou ses habitants contre quiconque. Par conséquent, en vertu de quelle loi ou de quel mandat l'Afrique du Sud mobilise-t-elle ses forces pour protéger les Namibiens? Deuxièmement, on est forcé de se demander en vertu de quel mandat le régime raciste est devenu le gendarme de la sous-région.



M. Gbeho (Ghana)

La délégation ghanéenne a également noté que le représentant de l'Afrique du Sud a confirmé que le Président de son pays, M. Botha, avait visité ce qu'il a appelé la région. Pour deux motifs, cet acte est une infraction au droit international. Premièrement, la visite dans la région du Kuando-Kubango était une entrée illégale dans le territoire souverain de l'Angola et, deuxièmement, même la visite en Namibie était une visite dans un territoire que, selon les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil lui-même, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement. Là encore, il convient de rejeter les explications de l'Afrique du Sud car elles sont intéressées et manifestement contraires au droit international.

La dernière raison invoquée par le représentant de l'Afrique du Sud pour justifier l'action de son pays était que l'Afrique du Sud ne permettrait pas aux forces soviétiques et cubaines de menacer ses intérêts de sécurité. C'est là également un cas classique de mauvaise foi. Tous les membres du Conseil savent que les troupes cubaines en Angola n'ont jamais franchi la frontière avec la Namibie ou tout autre pays voisin et que, bien au contraire, ce sont les forces sud-africaines qui sont en Angola.

Il faut rejeter les raisons fournies au Conseil par le représentant de l'Afrique du Sud pour expliquer l'actuelle incursion des forces de son gouvernement en territoire angolais et ses préparatifs pour envahir plus avant l'Angola et s'élever en faux contre elles, car elles sont à la base même de la violation des principes et objectifs de la Charte.

Le Conseil a maintenant une idée assez claire de ce qui se passe en Angola et autour de l'Angola, mais que va-t-il faire en l'occurrence? Pour répondre à la question, il faut se rappeler que notre objectif n'est pas seulement d'écouter les différents comptes rendus de la situation grave en Angola. En décidant de l'action à entreprendre, le Conseil doit déterminer quelles dispositions de la Charte ont été violées et quelles mesures ou séries de mesures sont susceptibles de laisser espérer une amélioration de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation ghanéenne estime qu'assurément, une agression délibérée a été commise contre l'Angola, que sa souveraineté a été violée et qu'il y a eu ingérence dans ses affaires intérieures. Tout cela est interdit par la Charte. Par conséquent, à notre avis, le Conseil doit ordonner à l'Afrique du Sud de retirer

M. Gbeho (Ghana)

immédiatement ses forces du territoire angolais. L'Afrique du Sud doit également cesser sur-le-champ d'employer le Territoire de la Namibie pour relayer ses incursions illégales en Angola. Elle doit aussi, bien sûr, conformément aux résolutions antérieures du Conseil, mettre rapidement un terme à l'occupation illégale de ce territoire.

Nous estimons que le Conseil doit accorder à l'Afrique du Sud un délai raisonnable pour retirer ses troupes d'Angola et, qu'en tout état de cause, le retrait ne devrait pas prendre plus de deux semaines à partir de la date de l'adoption de la résolution y relative. Ce retrait devrait être surveillé par une équipe d'observateurs du Secrétaire général au nom du Conseil de sécurité et un rapport devrait être soumis au Conseil à l'expiration de la période de retrait.

Telles sont les mesures que la délégation du Ghana recommande au Conseil de prendre, non seulement pour traiter efficacement de la situation dangereuse en Angola mais également pour préserver l'image et l'autorité de cette instance. Si l'Afrique du Sud ne tient pas compte de ces ordres, le Conseil devrait se réunir d'urgence pour envisager d'autres mesures prescrites par la Charte pour l'obliger à rendre des comptes.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée pour préserver les peuples du monde du fléau de la guerre et le Conseil de sécurité, sa plus haute instance, a été créé principalement pour prendre des mesures susceptibles d'instaurer la paix. Il ne fait aucun doute que l'actuelle situation en Angola et autour de l'Angola présente tous les signes d'une guerre de destruction réciproque. Il est donc temps pour le Conseil de sauvegarder sa crédibilité en agissant fermement et à l'unisson en faveur de la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Ghana des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Sao Tomé-et-Principe. Je l'invite à prendre place à la place du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BRANCO (Sao Tomé-et-Principe) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis certain que votre expérience et votre compétence diplomatique conduiront les travaux du Conseil ce mois-ci à une heureuse conclusion.

M. Branco (Sao Tomé-et-Principe)

Permettez-moi également d'adresser mes félicitations à votre prédécesseur pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Une fois encore, le Conseil se réunit pour examiner l'agression et l'occupation du territoire du sud de l'Angola par le régime raciste d'Afrique du Sud. Les faits sont connus. Ils ont été exposés devant le Conseil à maintes reprises au cours des 12 dernières années. Le dernier de ces actes d'agression a été porté à notre attention par la lettre adressée au Secrétaire général, le 18 novembre, par le Président de la République populaire d'Angola et par la déclaration qu'a faite devant le Conseil le Vice-Ministre des relations extérieures de ce pays. Point n'est besoin de reprendre ces faits ici. Tout d'abord, ils ont été confirmés par le Gouvernement sud-africain; ensuite, le véritable objectif de cette dernière agression est également apparu clairement : l'intervention en Angola vise à sauver les bandits de l'UNITA et à leur permettre de continuer à jouer leur rôle d'instruments et d'agents de l'Afrique du Sud dans la déstabilisation d'un pays indépendant et souverain.

Il y a un autre élément dont il faut tenir compte : l'Afrique du Sud se sert du Territoire illégalement occupé de la Namibie pour lancer ses attaques contre l'Angola immédiatement après l'adoption le 30 octobre dernier de la résolution 601 (1987) du Conseil de sécurité, qui exigeait le retrait de l'Afrique du Sud de Namibie et l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité où figurait le plan des Nations Unies pour l'indépendance du Territoire.

Il est clair que le régime raciste d'Afrique du Sud ne se soucie pas de trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe.

Si l'Afrique du Sud désirait une solution pacifique des problèmes de la région, au lieu de s'engager dans un nouveau cycle d'agression, elle examinerait les dernières propositions du Président de l'Angola, S. E. José Eduardo dos Santos, destinées à créer le climat de coexistence pacifique et d'entente nécessaire à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

Lorsque ma délégation a décidé de participer à ce débat, après que tant d'orateurs eurent pris la parole au Conseil, nous savions que nous ne pourrions rien ajouter de nouveau à l'affaire dont nous sommes saisis.

Si nous avons saisi l'occasion qui nous était si aimablement offerte, c'est parce que nous jugeons nécessaire une fois de plus de nous associer à la communauté

M. Branco (Sao Tomé-et-Principe)

internationale pour exprimer notre solidarité avec le peuple d'Angola et lancer un appel pour qu'un appui moral et matériel accru soit accordé à son gouvernement pour faire face à l'occupation, à la déstabilisation, au sabotage économique et au terrorisme de l'Afrique du Sud.

Mais notre solidarité historique et inébranlable avec le peuple de l'Angola est bien connue. Notre décision de participer à ce débat procède de notre conviction que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle dans le règlement pacifique des différends.

M. Branco (Sao Tomé-et-Principe)

Nous croyons que le Conseil de sécurité des Nations Unies, en assumant les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, a l'autorité politique et le mécanisme nécessaire pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les décisions de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la majorité des membres de ce conseil ne veulent pas être jugés complices des crimes contre l'humanité commis par le régime d'apartheid. Nous sommes conscients que certains membres de ce conseil, y compris certains membres permanents, ont des intérêts particuliers en Afrique du Sud.

Je ne répéterai pas ici les arguments politiques et juridiques qui obligent le Conseil à prendre une action décisive. Le représentant du Ghana et d'autres orateurs qui ont parlé avant moi ont précisé très nettement ce point. Je voudrais plutôt soulever une question d'ordre moral. Combien de temps encore accepterons-nous de voir le régime d'apartheid persister dans son refus de reconnaître la primauté du droit et les règles de comportement civilisé entre Etats? Combien de temps encore allons-nous, par notre inaction, donner à l'Afrique du Sud une raison supplémentaire de se sentir assez confiante pour utiliser son pouvoir pervers contre des membres légitimes de notre communauté internationale?

Je suis conscient de l'importance des problèmes qui se posent lorsqu'on porte des jugements moraux en matière de politique étrangère. A ce propos, j'aimerais citer un Américain éminent qui, en parlant de la question de l'éthique et de la politique étrangère, a dit :

"En dernière analyse, pour répondre à la question de savoir comment nous jugeons les arguments moraux en matière de politique étrangère, un raisonnement moral d'une seule dimension rend trop facile la justification de ce qui est commode. Et les grands appels aux idéaux nationaux ou aux motifs idéologiques ... peuvent nous rendre aveugles aux faits pertinents et aux deux autres dimensions du choix moral. Les trois dimensions : les motifs, les moyens et les conséquences, sont importantes et ce n'est pas en appliquant une simple formule que l'on peut résoudre la tâche de peser les prétentions morales en conflit; le jugement doit s'inspirer des faits qui existent dans les cas particuliers."

Dans ce cas particulier, les faits sont connus. Les motifs : préserver la suprématie d'une seule race, exploiter une majorité et déstabiliser d'autres pays, ont été universellement condamnés; les moyens : la répression, la violence

M. Branco (Sao Tomé-et-Principe)

institutionnalisée et le recours à la force ne peuvent être appuyés par aucun membre de la communauté internationale; et les conséquences : les pertes de vies, un état de terreur permanente et les menaces à la paix et à la sécurité internationales, sont bien connues.

Ma délégation affirme humblement que les faits dans ce cas particulier exigent une action décisive et significative du Conseil, et c'est en espérant cette action que nous concluons notre intervention.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois ce mois-ci, je tiens à vous dire que ma délégation, connaissant et appréciant vos grandes qualités, se réjouit de vous voir diriger les travaux de notre conseil, et je saisis cette occasion pour dire à notre collègue, le Représentant permanent de l'Italie, combien nous le félicitons pour la distinction, la courtoisie et la compétence avec lesquelles il a dirigé nos travaux.

Une fois encore, nous voici réunis pour examiner la plainte d'un Etat voisin de l'Afrique du Sud, victime du comportement agressif de celle-ci. Une fois encore, les faits qui nous sont exposés sont accablants et démontrent que l'Afrique du Sud poursuit obstinément une politique de pression brutale injustifiable sur les pays de la région. Une fois encore, nous constatons une inquiétante accélération du cycle de la violence dans cette partie du monde, due au refus de l'Afrique du Sud d'accepter des solutions négociées et de respecter ses engagements.

Il est du devoir de la communauté internationale de blâmer le comportement d'un Etat qui mène une politique de force et d'agression à l'encontre de ses voisins. Le règlement pacifique des différends et l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force constituent les fondements mêmes de la Charte des Nations Unies.

Aussi la France a-t-elle condamné et condamne-t-elle vigoureusement les violations de territoire de pays indépendants et souverains, au mépris flagrant du droit international. Dès qu'il a eu connaissance des faits qui nous préoccupent aujourd'hui, et sur le détail desquels je ne reviendrai pas, le Gouvernement français a manifesté, dans un communiqué, sa plus vive préoccupation. Qu'il me soit permis d'exprimer une fois encore la sympathie de mon gouvernement pour le Gouvernement et le peuple de la République populaire d'Angola.

M. Blanc (France)

L'aggravation présente de la situation apparaît particulièrement préoccupante : les informations selon lesquelles le Président Botha et diverses personnalités gouvernementales de Pretoria ont inspecté les troupes sud-africaines en territoire angolais attestent une escalade dans la politique d'intervention de la République sud-africaine hors de ses frontières; pour la première fois, Pretoria reconnaît ainsi son implication directe sur le terrain et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola, au mépris de l'engagement de non-intervention expressément conclu lors des Accords de Lusaka du 16 février 1984; ces actions militaires meurtrières, enfin, suscitent une particulière indignation si l'on songe aux difficultés de tous ordres auxquelles doivent faire face les pays voisins de l'Afrique du Sud.

Est-il vraiment besoin de rappeler ici la lourde liste des victimes de cette politique agressive dont le Conseil de sécurité a eu à connaître récemment : après le Botswana, le Lesotho et l'Angola déjà en 1985, la Zambie, le Zimbabwe et à nouveau le Botswana en 1986, la Zambie, le Mozambique et l'Angola cette année?

Or, le présent débat a fait apparaître une nouvelle fois qu'étaient étroitement liés dans la détérioration de la situation en Afrique australe divers facteurs : la persistance des troubles et de la répression en Afrique du Sud du fait du maintien de la politique d'apartheid, les menaces qui pèsent sur la stabilité et la sécurité des Etats de la région, le refus de l'Afrique du Sud de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie dans les conditions fixées par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, la position de mon pays est sans équivoque : répétant la très ferme condamnation de l'intervention sud-africaine hors de ses frontières, la France demande à l'Afrique du Sud de cesser toute activité militaire en Angola et de procéder à un retrait complet de toutes ses troupes de ce pays.

Le Gouvernement français est fermement convaincu qu'une politique fondée sur le recours à la force et le mépris de la souveraineté des Etats voisins ne peut qu'approfondir l'impasse actuelle alors qu'au contraire seuls le respect de la sécurité de chacun, la négociation et le dialogue sont susceptibles de résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui à l'ensemble des Etats d'Afrique australe.

M. Blanc (France)

La France, qui s'est associée activement à l'adoption et à l'application de mesures visant à obtenir du Gouvernement sud-africain qu'il mette fin à cette politique, tient à exprimer sa détermination à continuer dans cette voie, en ne ménageant pas ses efforts pour favoriser la recherche de solutions pacifiques et négociées aux conflits de cette région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Botswana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Sous votre direction, le Conseil est en bonnes mains.

Nous félicitons également votre prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Italie, sous la direction duquel le Conseil de sécurité a adopté le mois dernier sa résolution 601 (1987), décision historique bien que tardive, qui a déclenché la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie conformément à la résolution 435 (1978). Nous lui en savons gré et nous espérons que les fruits de son travail, représentés par la résolution 601 (1987) n'aurent pas été inutiles.

En 1974, M. Agostinho Neto, destiné à devenir le premier Président de la République populaire d'Angola, a fait une conférence à l'Université de Dar es-Salam dans laquelle il précisait sa vision d'un Angola indépendant. Il déclarait ce qui suit :

"Ce que nous voulons, c'est une vie indépendante en tant que nation, une vie dont les relations économiques sont justes, à la fois entre pays et à l'intérieur du pays; une renaissance des valeurs culturelles qui sont encore bien fondées pour notre époque."

Tout ce que voulait le Président Neto pour son pays lassé de la guerre, était l'indépendance, qui est le droit de tous les peuples, et la justice économique pour son peuple, ainsi que la renaissance de ses valeurs culturelles qui avaient été détruites par environ cinq siècles de colonialisme portugais. Sa vision était pragmatique, simple et humble, coulée dans le creuset d'une lutte de libération longue et amère.



M. Legwaila (Botswana)

Le Président Neto n'était pas seulement un poète éminent, c'était aussi un homme conscient de sa destinée, qui possédait un sens aigu de l'histoire. Il n'avait pas mené sa guerre de libération de loin, d'une île isolée, coupée de toutes préoccupations ou soucis de notre monde moderne. Il avait vu la majeure partie de son cher continent d'Afrique briser les chaînes du colonialisme et de l'impérialisme et accéder à l'indépendance avec fierté. Sa vision pragmatique d'un Angola indépendant, libre et fier, était donc l'écho authentique des visions de ses frères du continent, dont les pays avaient accédé plus tôt à l'indépendance.

Le premier objectif du docteur Neto et du MPLA à l'occasion de l'accession de l'Angola à l'indépendance était "de panser les plaies de la guerre et de relancer l'économie", et il y avait maintes blessures à soigner et une économie ravagée à ranimer. Car, oserions-nous oublier que l'indépendance de l'Angola était presque mort-née à la suite de l'invasion brutale par des troupes sud-africaines et une bande de mercenaires à la solde des services de renseignement occidentaux de cette ancienne colonie portugaise, au moment même de sa naissance en tant que nation libre? Depuis, l'Angola ne connaît plus la paix. La fin de la lutte de libération contre le colonialisme portugais a été suivie immédiatement d'une lutte encore plus grave, la lutte pour la survie de la République populaire d'Angola indépendante.

En d'autres termes, ces forces régionales, extra-régionales ou continentales, qui avaient essayé en vain d'empêcher la naissance d'un Angola indépendant, n'allaient pas accepter la défaite et ne l'ont pas acceptée, lorsque finalement le drapeau de la liberté a été hissé à Luanda le 11 novembre 1975. Ces forces étaient décidées à imposer une nouvelle guerre à cette nouvelle nation et elles l'ont fait.

L'Afrique du Sud et ses amis n'ont jamais laissé l'Angola tranquille au cours de ses 12 ans d'indépendance. Le régime raciste de Pretoria n'a jamais accepté l'indépendance de l'Angola ni ces forces extra-continentales qui avaient conspiré avec le régime raciste pour détruire l'Angola à sa naissance.

La question que nous posons est simple : qu'a donc fait le peuple de l'Angola pour mériter tout cela? La Constitution de la République populaire d'Angola : "reconnait, protège et garantit la propriété privée, y compris celle des étrangers, à condition que ceux-ci fassent prospérer l'économie du pays et servent les intérêts du peuple angolais."

M. Legwaila (Botswana)

Qu'y a-t-il de mal à cela? Le Président de la Gulf Oil Exploration and Production Company a déclaré le 17 septembre 1980 au Sous-Comité sur l'Afrique du Comité des affaires étrangères de la Chambre des Etats-Unis :

"Il y a un respect et une confiance mutuels sous-jacents qui sont, je pense, la clef de la compréhension du rapport productif que nous avons en Angola, productif pour l'Angola aussi bien que pour nous. La Gulf n'a pas été indûment entravée par les aspirations socialistes du gouvernement du MPLA," a-t-il poursuivi. "En fait, Gulf ne s'est pas heurtée à des problèmes d'idéologie ou de discrimination très conséquents".

Y a-t-il quelque mal à cela?

Le regretté Président de l'Angola, père fondateur de cette nation torturée, tout réaliste et pragmatiste qu'il ait pu être, n'avait jamais mâché ses mots en réaffirmant la bonne foi non alignée de son pays. Il déclarait à plusieurs reprises que l'Angola "ne serait jamais esclave d'aucun pays étranger, tant l'URSS que toute autre puissance".

Y a-t-il quelque mal à cela? Qu'y a-t-il de communiste dans cela? Et cependant, l'on nous dit aujourd'hui qu'en raison de la présence de troupes cubaines et de conseillers russes en Angola, ce pays est devenu un pays communiste, son indépendance a donc été mise en danger et son peuple s'est vu nier son droit à l'autodétermination et toutes ces balivernes. Il est choquant d'imaginer que ces accusations sans fondement sont lancées par le régime raciste de Pretoria et par ses apologues de l'Ouest qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient ces 12 dernières années, pour s'assurer que les troupes cubaines ne quitteraient pas l'Angola.

Pourquoi les ennemis de l'Angola continuent-ils à méconnaître et à nier de récents faits historiques? Les années 1975 et 1976 n'appartiennent pas à un passé lointain. A-t-on besoin de leur rappeler que les troupes cubaines ne se sont pas réveillées un beau matin de 1975 à La Havane, ou ailleurs, pour décider d'aller en Angola? Ne peuvent-ils être assez honnêtes pour accepter le fait indéniable que le gardien de la démocratie occidentale, de la civilisation de la moralité, le régime de Pretoria, est responsable de cette invitation et du maintien de la présence des troupes cubaines en Angola? Peuvent-ils nier ce fait?

Je suis navré, Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de donner des noms, mais certains faits doivent être rendus plus vivants si l'on veut vraiment faire passer le message et je vais m'y efforcer.

M. Legwaila (Botswana)

Un journaliste américain, M. Jonathan Kwitny, du Wall Street Journal, a déclaré dans "Endless Enemies: The Making of an Unfriendly World", un livre qui montre comment se faire des ennemis si l'on s'y emploie suffisamment, comme certains pays l'ont fait, ce qui suit :

"La présence de tant de Cubains en Angola est le résultat direct de la politique des Etats-Unis, qui a gonflé une brève escarmouche de troisième catégorie pour en faire une grande guerre que les Etats-Unis n'avaient jamais eu l'intention de mener jusqu'au bout et que, en fait, ils auraient été fous de mener jusqu'au bout."

Fous ou non, la guerre se poursuit en Angola. Pourquoi l'Afrique du Sud et ses amis n'ont-ils pas laissé l'Angola tranquille lorsqu'ils n'ont pas réussi à refuser à son peuple son indépendance et l'exercice de son droit à l'autodétermination, en novembre 1975?

S'ils avaient permis au peuple de l'Angola de commencer à exercer son indépendance nouvellement acquise dans la paix et la liberté, les troupes cubaines auraient pu être accusées à juste titre d'être restées plus longtemps qu'on ne l'aurait voulu en Angola si elles y étaient restées longtemps après que les troupes sud-africaines non invitées, non désirées et non aimées fussent parties. Mais non, ce n'est pas ce qui s'est passé, car l'Afrique du Sud était toujours résolue à détruire la jeune République après n'avoir pas réussi à empêcher sa naissance. N'ayant pas été détruite à sa naissance, la nouvelle nation devait renaître et être refaite de force à l'image de Pretoria incarnée aujourd'hui dans la partie située au sud-est de l'Angola par le chef des bandits de l'UNITA. Si elle ne renaissait pas à la vie et n'était pas refaite à l'image de Pretoria par le truchement du traître Savimbi, la nouvelle République devait être soumise à un interminable régime d'inanition provoqué par la déstabilisation, le viol politique et le meurtre par strangulation économique. Tel a été le schéma de vie triste et tragique pour l'Angola depuis 1975. Que cet Etat tourmenté de la ligne de front ait survécu à tout cela n'est pas un miracle. C'est le résultat de l'esprit indomptable de son peuple courageux, qui n'acceptera jamais de se voir refuser son droit à l'autodétermination.

On dit que l'Angola, en invitant les troupes cubaines à l'aider au moment où il était en péril, a invité l'ingérence et l'influence communistes en Afrique australe. Alors qu'aboutissaient en 1979 les entretiens de Lancaster House désormais célèbres, un membre ultraconservateur de la Chambre des communes du

M. Legwaila (Botswana)

Royaume-Uni, dont il vaut mieux ne pas divulguer le nom, a fait observer bruyamment et avec colère que l'accord signé par le Front patriotique avec les parties intérieures et le Gouvernement britannique était une recette certaine pour faire de la Rhodésie du Sud un pays ardemment communiste lorsqu'il deviendrait la République indépendante du Zimbabwe. D'après sa définition du droit à l'autodétermination inspirée de son idéologie, la Rhodésie du Sud ne pouvait accéder à une véritable indépendance, à la liberté et à la démocratie que sous Muzorewa, ou sous Smith lui-même, parce qu'il était pro-occidental. Même dans ce merveilleux pays, l'école de pensée du "tar-baby" fleurissait alors comme elle le fait à présent. Dans cette école de pensée, il en était qui soupçonnaient sans doute de tendances communistes le bon Lord Carrington qui, rétrospectivement, présida brillamment les entretiens de Lancaster House jusqu'à leur conclusion triomphale. Pourquoi Lord Carrington ne s'efforça-t-il pas de rompre les entretiens de Lancaster House et de renvoyer Muzorewa à Salisbury pour continuer de régner sur le Zimbabwe - Rhodésie, sous la tutelle de Pretoria, pater familias autodésigné du régime d'Afrique du Sud?

Comme on le voit donc, rien ne nous échappe. Dans le monde occidental civilisé, démocratique et chrétien, le droit à l'autodétermination ne peut être exercé que par ces peuples coloniaux qui, accordant à l'indépendance, se déclarent immédiatement pro-occidentaux et se conduisent en conséquence à partir de ce moment. Autrement, leur déstabilisation, le meurtre de leur peuple innocent, la destruction de leur économie, la privation totale de leur stabilité et d'une existence pacifique deviennent justifiables.

Si Dieu le veut, le mois prochain la superpuissance de l'Occident signera un traité important avec la superpuissance de l'Est. On nous dit que c'est parfait ainsi, et nous sommes tout à fait d'accord car nous n'avons pas honte de croire passionnément au principe de la coexistence pacifique. Or, la coexistence pacifique ne saurait fleurir que lorsque les nations de ce monde, grandes ou petites, qu'elles appartiennent au premier ou au tiers monde, pourront cultiver des relations amicales qui doivent nécessairement transcender leurs incompatibilités idéologiques. En fait, nous croyons fermement que le droit de choisir ses amis et d'identifier ses ennemis est la prérogative inaliénable des nations et des peuples libres, la prérogative de signer des accords avec des nations libres et/ou entre ces nations. Dans ces questions d'autodétermination, nous évitons de nous laisser guider aveuglément par des préjugés purement idéologiques. Nous sommes donc fermement convaincus que la signature du Traité sur les forces nucléaires à portée

M. Legwaila (Botswana)

intermédiaire (INF) ou l'amélioration des relations entre Washington et Moscou ne saurait avoir pour effet que le virus communiste contamine Washington ou que le virus capitaliste contamine Moscou.

L'Angola n'est pas différent en ce qui nous concerne. L'Angola n'est pas devenu et ne deviendra pas communiste simplement en raison de la présence dans ce pays de troupes cubaines à la suite d'un accord entre l'Angola et Cuba. L'Angola est un pays africain auquel on a brutalement refusé le droit de cultiver en paix son propre nationalisme africain, enraciné dans la culture de son propre peuple. En tout état de cause, l'Angola a été si préoccupé par sa lutte pour sa survie, se battant contre des forces indomptables, que même s'il avait voulu recevoir des leçons de communisme des troupes cubaines, il n'en aurait pas eu le temps.

Mais que se passerait-il si, dans l'exercice de son droit souverain à décider de son propre avenir, l'Angola avait choisi le marxisme-léninisme, le socialisme ou le communisme en tant que principe directeur? Que se passerait-il alors? N'a-t-il pas le droit de le faire? La source occidentale de justice, d'équité et de démocratie n'est-elle pas ce droit inaliénable des peuples à décider librement de leur propre façon de vivre pour autant que cette façon de vivre ne gêne pas celle des autres?

Je dis cela pour souligner l'évidence. Personne en ce conseil ne peut nier que le peuple de l'Angola ne mérite pas les invasions meurtrières de son pays par l'Afrique du Sud encouragée par un ou plusieurs pays qui se prétendent les gardiens exclusifs de la décence, de la morale et de la démocratie. Il n'y a pas une étincelle de décence, de morale et de démocratie dans l'assassinat de sang-froid d'innocents villageois angolais dans leur propre pays au nom de la lutte contre une expansion inexistante de l'influence communiste en Afrique australe.

Ce n'est pas pour crier merci que l'Angola se présente à ce conseil mais pour faire rapport sur une injustice déplorable perpétrée contre son peuple épris de paix. La situation en Angola est sérieuse, très sérieuse. Vous avez entendu l'intervention du représentant de l'Afrique du Sud raciste. Il n'a laissé subsister aucun doute au Conseil quant aux intentions de son pays fauteur de guerre. Il a dit clairement que la guerre d'agression de son pays contre l'Angola ne se terminerait pas aussi longtemps que l'Angola ne se soumettrait pas, aussi longtemps que le MPLA n'aurait pas soit présenté des excuses à l'Afrique du Sud pour sa conduite d'il y a 13 ans à l'égard de l'Accord d'Alvor ou donné l'accolade à Savimbi.

M. Legwaila (Botswana)

Cependant, le représentant sud-africain continue d'affirmer que son pays n'est en guerre "avec aucune partie de la région" bien qu'il évoque la "récente visite du Président Botha dans la zone du conflit", la région du conflit étant le sud de l'Angola. Dans quel but? Pourquoi M. Botha visiterait-il ses troupes en Angola du Sud si l'Afrique du Sud n'était pas en guerre avec l'Angola? M. Botha était-il invité en Angola par le Gouvernement de ce pays? Peut-être devrions-nous au moins remercier l'Ambassadeur Manley pour avoir informé le Conseil que "des représentants de haut rang de nombreux gouvernements ici présents, se sont également rendus dans la région." (S/PV.2764, p. 7-8)

Il serait intéressant de savoir s'il y a ici des représentants de gouvernements qui ont envoyé leurs représentants de haut rang dans le sud de l'Angola. Voilà ce qu'a révélé l'Ambassadeur Manley. Nous nous demandons alors de quel côté de la frontière sont-ils allés pour visiter la zone du conflit? Sommes-nous en train de débattre ici d'une grande conspiration contre la République populaire de l'Angola? Nous espérons qu'avant la fin de la présente séance du Conseil de sécurité, s'il y a quelques suspects autour de cette table, ils passeront aux aveux. Ainsi nous saurons qui sont les amis de l'Angola et de l'Afrique australe et qui sont leurs ennemis.

Nous avons dit à plusieurs reprises qu'il est tout à fait dangereux pour l'Occident de pratiquer la politique qualifiée d'"engagement constructif" qui donne à l'Afrique du Sud l'impression qu'elle a raison de maintenir un Etat d'apartheid dans toute la région s'il y va de l'intérêt du monde occidental, même si cela signifie qu'il faille commettre des actes brutaux contre les Etats voisins. Que va maintenant faire l'Occident? Nous nous posons la question. L'Afrique du Sud a annoncé qu'elle était en guerre avec l'Angola pour protéger les bandits de l'UNITA. Les troupes de Pretoria ne sont plus en Angola du Sud pour exercer prétendument un droit de poursuite contre la SWAPO. Non, elles sont là pour combattre l'Angola, aux côtés de l'UNITA - pas même pour combattre les Cubains car les Cubains ne prennent pas part à cette guerre. La guerre contre l'Angola est une guerre visant à contraindre ce pays à dire "pouce", afin de remplacer le gouvernement du MPLA par un régime à l'image de Pretoria.

Voilà où nous en sommes. Le Conseil de sécurité ne doit pas se soustraire à son devoir. Un Membre des Nations Unies, un petit pays du tiers monde dont le seul souhait est de façonner librement son propre avenir comme il lui convient, est en

M. Legwaila (Botswana)

péril. Le Conseil va-t-il continuer à être indulgent à l'égard de l'Afrique du Sud? Telle est la question. Va-t-il admettre longtemps encore les actes d'agression brutale perpétrés constamment par l'Afrique du Sud contre l'Etat de première ligne qu'est l'Angola et contre tous les autres Etats de première ligne? En tolérant de tels actes d'agression, le Conseil n'est-il pas en train d'encourager l'anarchie dans ce monde?

Nous devons être très honnêtes avec les membres du Conseil. En tant que représentant d'un Etat de première ligne, qu'il me soit permis de dire, ici, catégoriquement que l'Afrique du Sud ne fera pas périr l'Angola. Mon pays n'est pas une superpuissance et je ne dis pas qu'il défendra l'Angola. Mais si l'Occident passe des nuits blanches en raison de la présence d'environ 35 000 soldats cubains en Angola, il peut s'attendre au pire. Car si le Conseil de sécurité permet à l'Afrique du Sud de menacer l'existence de l'Angola, sa prochaine réunion pour examiner la plainte de l'Angola sera une autre paire de manches. Le Conseil aura alors à s'occuper d'un nombre beaucoup plus important de soldats étrangers, de Cuba et d'ailleurs, parmi lesquels des centaines de milliers se trouveront en Angola, car l'Angola ne permettra jamais que son peuple périsse.

Dans l'intérêt de la paix en Afrique australe, le Conseil de sécurité doit dire à l'Afrique du Sud "trop c'est trop". D'une voix unanime, le Conseil doit demander à l'Afrique du Sud de se retirer de l'Angola immédiatement et sans condition préalable. Les troupes sud-africaines ne sont pas en Angola à la demande du gouvernement légitime de ce pays, contrairement aux troupes cubaines. Cela doit être signifié clairement à l'Afrique du Sud.

Si le Conseil de sécurité n'agit pas de façon décisive, il se montrera tout à fait indigne de son nom, de sa place et du rôle qu'il doit remplir conformément à la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Botswana pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PENALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Votre grande expérience et vos

M. Peñalosa (Colombie)

qualités diplomatiques assureront à n'en pas douter le succès des travaux du Conseil. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Bucci, de l'Italie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil pendant le mois d'octobre.

De même, je tiens à vous remercier et, par votre intermédiaire, à remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer au présent débat.

Lorsqu'un Etat Membre des Nations Unies ne respecte pas les dispositions de l'Organisation, viole les normes du droit international et applique systématiquement une politique de force, d'agression et de déstabilisation contre ses voisins, la communauté internationale a le strict devoir de le dénoncer et de le punir. Tel est le cas de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola qui a été amenée, une fois encore, à porter plainte devant le Conseil. La lettre adressée le 18 novembre par le Président Dos Santos au Secrétaire général, ainsi que la présentation des faits, vendredi dernier, par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola, démontre, indubitablement, que l'Afrique du Sud a intensifié ses actes d'agression contre l'Angola de façon alarmante et que la communauté internationale ne peut rester passive face à de tels actes.



M. Peñalosa (Colombie)

Le but indéniable du comportement du régime de Pretoria est de défendre sa politique exécrable d'apartheid. C'est à cet objectif que tendent ses attaques répétées contre les Etats de première ligne et son occupation illégale persistante de la Namibie. Tant que l'apartheid existera, il sera extrêmement difficile de restaurer la paix et la sécurité en Afrique australe. Ses tentacules monstrueux s'étendent à toute la région et sont la cause à la fois immédiate et lointaine de la plupart des maux qui l'affligent. Il est donc impérieux que l'apartheid disparaisse de la Terre.

Les faits qui ont motivé la convocation actuelle du Conseil de sécurité sont accablants. Les nouvelles attaques lancées contre l'Angola et la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale deviennent plus graves et plus inquiétantes en raison des conséquences qu'elles entraînent pour toute la région et pour l'indépendance de la Namibie, dont le Territoire illégalement occupé est utilisé pour attaquer l'Angola et d'autres Etats indépendants voisins. La visite illégale rendue récemment, sans autorisation préalable, au territoire angolais par le Président de l'Afrique du Sud, accompagné de cinq membres de son cabinet, a suscité une profonde indignation dans tous les milieux, car elle constitue une violation flagrante de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Angola. Loin de diminuer, les actes d'agression de l'Afrique du Sud se font sans cesse plus nombreux et plus variés. La situation en est arrivée à un point tel qu'aucun espoir n'est permis; l'heure de l'action décisive a sonné.

Les problèmes créés par l'Afrique du Sud ont retenu l'attention du Conseil plus souvent peut-être que bien d'autres situations graves de par le monde. S'agissant de l'Angola, on a adopté à peu près une douzaine de résolutions, et pourtant le conflit ne fait que s'aggraver. La patience de la communauté internationale est à bout, et celle du Conseil de sécurité semble l'être également, et le Conseil devrait avoir recours aux moyens pacifiques dont il dispose encore pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Le monde ne peut continuer d'être seulement un témoin digne de foi des agressions flagrantes du régime de Pretoria contre l'Angola. Cette passivité doit faire place à une action résolue, et cette action doit commencer ici, au Conseil de sécurité, dont tous les membres doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre fin à l'impunité dont jouit aujourd'hui l'Afrique du Sud et qui lui permet de continuer de ravager, de toutes les manières possibles, une région entière du continent africain.

M. Peñalosa (Colombie)

Dans sa courte vie de nation indépendante, l'Angola n'a pu se consacrer au développement de toutes ses ressources et au bien-être de son peuple. Il a été contraint de consacrer toute son énergie à la défense de son territoire. Le peuple de l'Angola a un droit inaliénable à la sécurité et au développement, sans ingérence étrangère, dans un pays dont la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale doivent être respectées par tous. En outre, il est du devoir de tous les pays du monde de contribuer à faire que ce droit devienne une réalité.

La Colombie, fidèle à son attachement à la cause de la paix et à son adhésion sans réserve aux principes du droit international, consacrés dans la Charte des Nations Unies, souscrit au point de vue de nombreux Membres de l'Organisation qui réproouvent et condamnent les actes d'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et d'autres Etats de première ligne, et qui s'opposent également à toute occupation étrangère et à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays par un autre.

La Colombie est certaine que le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités dans la question dont il est saisi aujourd'hui et approuvera et mettra en application une résolution ferme qui, une fois pour toutes, fera démarrer le processus de restauration de la paix et de la sécurité en Afrique australe et, partant, éliminera une nouvelle menace pour le monde.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Theo-Ben Gurirab, Secrétaire aux affaires étrangères de la South West Africa People's Organization (SWAPO), à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GURIRAB (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions.

De même, j'aimerais, encore une fois, féliciter votre prédécesseur éminent, M. l'Ambassadeur Bucci, de l'Italie, car c'est sous sa présidence que le Conseil s'est réuni le mois dernier pour examiner la question brûlante de Namibie et adopter la résolution 601 (1987), dans laquelle le Conseil de sécurité demande un

M. Gurirab

cessez-le-feu entre la South West Africa People's Organization (SWAPO) et le régime de Botha, qui constituerait un premier pas sur la voie de l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, entériné dans la résolution 435 (1978) du Conseil.

En rappelant l'heureuse conclusion de ce débat, j'aimerais exprimer la satisfaction que causent à la SWAPO les mesures opportunes prises par le Secrétaire général pour donner effet à la résolution 601 (1987). Le Secrétaire général a déjà reçu une communication écrite du Président de la SWAPO, dans laquelle notre position bien connue concernant la signature et le respect d'un cessez-le-feu est réitérée, de façon claire et catégorique.

L'Afrique et l'humanité éprise de paix partout dans le monde attendent du Conseil de sécurité qu'il prenne une mesure prompte, collective et décisive en faveur du Gouvernement et du peuple d'un pays ami, l'Angola, face à la dernière agression militaire massive et non provoquée de Pretoria. Espérons que le débat actuel sera marqué par l'engagement unanime et solennel de tous les membres du Conseil de donner plus de force aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil a entendu la déclaration passionnée et objective faite par le camarade Venancio da Silva de Moura, Vice-Ministre des relations extérieures de la République populaire d'Angola. Au cours de ces 12 dernières années pendant lesquelles son indépendance a été tant vilipendée et dénaturée, l'Angola a été forcé par la politique destructrice persistante de Pretoria d'adresser, à maintes occasions, des plaintes au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a adopté jusqu'ici au moins 11 résolutions relatives à l'Angola, presque une par an depuis son accession à l'indépendance, et toujours à cause de l'agression de l'Afrique du Sud.

M. Gurirab

Il va sans dire que cette réunion n'est assurément ni la première ni la dernière consacrée à l'examen de l'un ou l'autre des domaines sur lesquels se concentrent essentiellement l'aventurisme diabolique de l'ennemi en Afrique australe. N'oublions pas que Pretoria estime que ses prétendus intérêts légitimes de sécurité sont en jeu dans l'ensemble du continent africain. Aujourd'hui, la victime est à nouveau l'Angola, mais d'autres Etats de première ligne ou Etats voisins ont eux aussi, en plusieurs occasions, subi des attaques militaires ou été victimes d'une façon ou d'une autre d'actes d'agression ou de subversion perpétrés par le régime sud-africain. Tant que l'apartheid existera, il continuera d'y avoir de plus en plus de plaintes analogues, de plus en plus de gens sans défense mourront et de plus en plus de pays épris de paix seront envahis et occupés par l'ennemi commun, le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud.

N'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps les racistes boers ont recruté, entraîné, transporté et déployé des bandes de mercenaires pour renverser le Gouvernement des Seychelles, pays pourtant fort éloigné de l'Afrique australe. Les intentions avouées ou tacites des racistes boers sont mauvaises. Ils agissent toujours de mauvaise foi; ils vivent par l'épée et ne connaissent qu'une sorte de relations humaines : la domination. Et tout le monde connaît le sort réservé à ceux qui ne vivent que par l'épée. C'est le verdict de l'histoire.

Pour les racistes, le sort en est jeté. Leurs soldats et leurs officiers, contraints de faire les guerres de l'apartheid bien loin de leur propre pays, savent ce que cela veut dire. Mais, bien sûr, ceux auxquels on a affaire, c'est P. W. Botha et d'autres hommes comme lui, vieillards malades affaiblis par leur propre racisme et leur foi insensée en leur invincibilité militaire. Ce ne sont pas les moyens militaires mais les masses qui remportent la victoire finale. Les Boers ne le savent pas, mais nous nous le savons. Ils sont faits de chair et de sang comme chacun de nous. Ils sont en train d'apprendre, lentement mais sûrement et de cruelle façon, que nos balles peuvent les tuer aussi sûrement que les leurs nous tuent. Quand nous les voyons ramener chez eux, sur la terre de l'apartheid, les corps de leurs garçons tués par centaines en Namibie et en Angola, nous connaissons le prix qu'il leur faut payer, chez eux, en vies humaines, en ressources et sur le plan politique. Nous savons qu'ils auront beaucoup de mal à continuer de verser un aussi lourd tribut indéfiniment. Notre but est d'accélérer

M. Gurirab

l'élan à un rythme soutenu jusqu'à ce que l'ennemi accède à nos demandes d'autodétermination et de libération. Les racistes tuent sans distinction Namibiens et Angolais, au nom de l'hégémonie raciale.

C'est un fait que la clique afrikaner est résolue à enraciner plus encore l'apartheid. Mais qu'en est-il de l'électorat blanc qui, au moment des élections réservées aux Blancs de mai dernier, avait une occasion en or de rejeter l'apartheid et qui a préféré remettre Botha au pouvoir et nommer au prétendu parlement d'autres extrémistes de droite? Pour nous, ils sont tout autant à blâmer et auront à en répondre. Sont racistes ceux qui craignent la démocratie et le changement. Nous refusons d'en faire nos maîtres mais, comme l'un de mes vieux camarades se plaît à dire, pardonner est humain, oublier est hors de question.

En fait, c'est le peuple de l'Angola dirigé par le MPLA qui, en battant les envahisseurs racistes, leurs collaborateurs renégats et autres traîtres, et en les chassant de leur propre pays, l'Angola, au cours des années de guerre décisives de 1975-76, a grandement contribué à jeter à bas le mythe de l'invincibilité militaire du régime d'apartheid. Pretoria s'efforçait en vain de s'implanter en Angola et de prendre la succession en tant que puissance coloniale, à la suite de la défaite du colonialisme portugais anachronique et brutal qui, cinq siècles durant, avait martyrisé nos voisins.

La SWAPO appuie de tout coeur la demande de convocation d'urgence du Conseil de sécurité formulée par le Gouvernement de l'Angola à propos de l'agression sud-africaine contre la République populaire d'Angola.

Les racistes de Pretoria et leurs apologistes occidentaux doivent être las de s'entendre dire et redire la même histoire, à savoir que si les forces armées sud-africaines envahissent l'Angola et se livrent à des actes d'agression contre ce pays c'est pour donner la chasse aux combattants de la SWAPO. C'est tout à fait absurde. L'armée sud-africaine a envahi notre pays en 1915, il y a 72 ans, durant la première guerre mondiale. Le peuple namibien ne l'avait pas invitée, et nous n'avons cessé d'exiger qu'elle se retire complètement de notre pays. L'armée d'occupation qui, en 1915, n'était constituée au début que de quelques bataillons, compte à présent 100 000 hommes, déployés à travers tout le pays. Les forces armées racistes et leurs alliés ont envahi l'Angola en 1975 - en se servant de la Namibie comme d'un avant-poste - non pas à cause de la SWAPO, mais pour faire obstacle à l'indépendance, chèrement acquise, de ce pays. L'Angola est envahi et

M. Gurirab

déstabilisé parce qu'il a rejeté l'apartheid, qu'il a choisi la voie du socialisme et qu'il est un solide partisan de la lutte héroïque des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, sous la direction de leurs mouvements de libération nationale.

Naturellement, les Etats de première ligne, du fait de l'histoire, de la géographie et de la géopolitique de la région, jouent, collectivement et individuellement, un rôle central et durable dans la lutte de la Namibie pour la libération totale et l'indépendance nationale. Nous leurs sommes extrêmement reconnaissants de cette manifestation de solidarité et d'encouragement, et nous sommes certains que nous continuerons de bénéficier d'un appui encore plus grand dans les temps difficiles qui nous attendent.

Dans ce contexte, je me dois de rendre particulièrement hommage au peuple angolais, au parti du travail du MPLA et au Gouvernement de l'Angola, et de leur exprimer à nouveau le respect, l'admiration et l'affection de notre peuple, dans la lutte commune contre les forces de l'impérialisme, du colonialisme, de l'apartheid et de la réaction, y compris les bandits armés et les fantoches.

M. Gurirab

Outre la haine que nourrit l'ennemi envers le Gouvernement angolais, qui a fait échec à ses tentatives sinistres pour recoloniser le pays et qui poursuit une politique progressiste, à l'intérieur comme à l'extérieur de son pays, l'Angola est attaqué, déstabilisé, envahi et occupé; ses citoyens innocents et sans défense sont tués, parce que l'Angola a pour position de principe d'être aux côtés du peuple namibien et de la SWAPO dans leur lutte commune jusqu'à la libération de la Namibie.

C'est la raison pour laquelle l'Angola occupe, aux yeux des masses namibiennes et des combattants de la SWAPO, une place unique en tant que véritable ami, allié sûr et voisin généreux. Nul mieux que le peuple angolais ne peut défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Mais des centaines d'Angolais ont sacrifié leur vie au nom de la liberté de la Namibie.

Aussi est-ce plus qu'un devoir pour nous à la SWAPO d'exprimer à nos camarades en armes du Parti des travailleurs du MPLA notre pleine solidarité et de rendre hommage à la mémoire des soldats courageux du FAPLA, morts pour nous tous au champ de bataille. Merci, camarades, et sachez que vous nous trouverez toujours dans les mêmes tranchées pour faire avancer ensemble la lutte commune en faveur de l'indépendance véritable de l'Angola et la libération de la Namibie. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des paroles importantes prononcées ici même, au cours de ce débat, par le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, le camarade Venancio da Silva de Moura.

Deux choses sont claires en ce qui concerne la dernière agression ennemie commise contre l'Angola. Premièrement, il s'agissait d'une opération de secours aux bandits armés de l'UNITA qui étaient sur le point d'être une fois pour toutes balayés par les forces du FAPLA. Deuxièmement, la visite arrogante et illégale de Botha dans le territoire souverain de l'Angola n'était pas un signe de toute-puissance, mais un acte de désespoir aigu. C'était un risque calculé, destiné à remonter le moral d'une armée d'invasion, qui, avec ses larbins, a dû affronter la défense bien armée et stratégiquement bien placée des forces du FAPLA.

Ce que les racistes ne disent pas au monde, ce sont les lourdes pertes en vies humaines et la destruction d'équipements militaires et d'autres matériels de guerre qu'ils ont subies. Le Vice-Ministre a rendu compte en détail de la situation en Angola et de la débâcle de l'ennemi.

J'aimerais à mon tour mentionner maintenant les pertes infligées à l'ennemi et le dilemme auquel il est désormais confronté en Namibie.

M. Gurirab

Le 31 octobre 1987, aux alentours d'Okanghudi, située à 57 km au nord-est d'Ondangua au nord de la Namibie, des combats importants ont opposé les forces ennemies à l'Armée de libération populaire de la Namibie, l'aile militaire de la SWAPO. Plus d'une centaine de soldats sud-africains ont été tués ou blessés. Une partie d'un convoi d'environ 70 véhicules blindés et des camions sont tombés dans une embuscade.

En une autre occasion, nos forces ont tendu une embuscade bien coordonnée à un convoi ennemi qui faisait route vers l'Angola. Au cours des combats violents qui s'en sont suivi, 14 véhicules de combat ont été totalement détruits et deux autres, un Buffel et un Wolf, ont été saisis intacts. Différents modèles de lance-grenades, de fusils, de mitrailleuses, de mortiers, de grenades, de mines antipersonnel et autres matériels de guerre ont été pris.

Au début du mois d'octobre, d'autres combats importants ont fait rage en Namibie. Le 3 octobre, nos unités ont attaqué un camp provisoire du tristement célèbre détachement de reconnaissance Koevoet à Omafo; le lendemain, nos forces ont encerclé un poste ennemi à Oneya, dans le nord de la Namibie. Au total, 18 soldats ennemis ont été tués.

Le 10 octobre, une autre unité des combattants de l'Armée de libération populaire de la Namibie a attaqué une base sud-africaine à Onavivi, à 100 km au nord-ouest d'Oshakati, tué sept soldats ennemis et blessé d'autres.

Un véhicule de transport de troupes Caspir, un véhicule de transport de carburant et un véhicule de transport d'eau, deux camions militaires et cinq tentes ont été détruits. Entre le 13 et le 14 octobre, nos unités ont détruit un réseau téléphonique et d'autres réseaux de communication à Omahenge, à 104 km à l'ouest d'Oshakati.

Ces actes militaires importants de nos forces contre l'ennemi, alliés à des explosions de bombes à Windhoek, à Walvis Bay et à Oshikango le 12 novembre, montrent la pression très forte exercée sur les forces d'occupation sud-africaines.

Depuis le 18 novembre, ces forces d'occupation, prises de panique, ont isolé la municipalité africaine de Kuisebmund, près de Walvis Bay, port de mer de la Namibie. La coupure par les racistes des lignes téléphoniques et d'autres moyens de communication de cette municipalité l'a isolée du reste de la Namibie et du monde extérieur. Malheureusement, en raison de la censure très stricte imposée à la presse et d'un blackout sur les nouvelles et l'information, peu de renseignements ont filtré sur ces événements importants.



La tension monte, comme l'attestent le déploiement de navires de guerre à Walvis Bay et l'envoi de plus en plus de troupes et de mercenaires pour répondre à l'intensification de la lutte armée.

En outre, deux bataillons noirs, le 101 et le 102, de la force territoriale fantoche de l'Afrique du Sud-Ouest, unité auxiliaire créée par Pretoria pour l'aider à mener une guerre coloniale et dont il se sert comme instrument, dans le style UNITA/RENAMO, pour déstabiliser une Namibie indépendante, se sont mutinés, refusant de porter l'uniforme de l'UNITA et de combattre en Angola aux côtés des Boers et des bandits. Beaucoup d'entre eux sont détenus à Windhoek, Grootfontein, Walvis Bay et Otjiwarongo.

Les mutins ont protesté en disant qu'ils refusaient de se rendre en Angola, parce que "nous ne voulions pas devenir des mercenaires de l'UNITA contre notre gré". Trois cent soixante d'entre eux environ ont déjà été incarcérés à la prison militaire de Walvis Bay, tandis que 48 autres se sont rendus. Environ 500 soldats noirs namibiens ont participé à la mutinerie.

Les mutins ont également accusé la prétendue force de défense sud-africaine de lâcheté, car ses troupes ont combattu derrière les recrues noires namibiennes. Elles ont été envoyées à l'avant des soldats blancs dans une tentative désespérée de la part de P. W. Botha pour réduire au minimum ses pertes.

M. Gurirab

Un ancien soldat du bataillon 101 a lancé un appel à tous les Namibiens qui voulaient rejoindre les forces d'occupation de Botha :

"Aller combattre la SWAPO en Angola est un crime contre notre société.

Aller combattre contre le FAPLA dans son propre pays est un crime contre la volonté de Dieu."

C'est dans le contexte de ces revers militaires et de ces crises politiques graves que doit être envisagé l'aventurisme risqué de Botha en Angola via la Namibie. C'est par désespoir et calcul qu'il a monté ce spectacle pour apaiser les pressions croissantes de l'opinion publique en Afrique du Sud et prétendre que ses forces contrôlaient pleinement la situation. Mais il ne trompe personne, même pas ses propres concitoyens qui doivent enterrer quotidiennement leurs bien-aimés qui sont tués en Namibie et en Angola où l'ennemi a étendu son occupation militaire.

Collectivement, nos camarades angolais et nous-mêmes n'avons d'autre choix que de faire davantage pression sur l'ennemi commun jusqu'à ce que Botha se retire purement et simplement du territoire angolais occupé et accepte, sans plus de retard, de signer et de respecter un cessez-le-feu avec la SWAPO afin de permettre l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. A cette fin, les épouvantables obstacles qui consistent à parrainer des bandits armés, à les armer et à les financer, à perpétuer une politique largement discréditée d'engagement destructif, de couplage et de diplomatie coercitive doivent être abandonnés immédiatement en faveur de la liberté, de la paix, de la stabilité et du développement dans notre région. Tel est le vœu sincère des pays et des peuples d'Afrique australe, et l'écrasante majorité de l'humanité appuiera notre cause.

La déclaration prononcée le 23 novembre dans cette salle par le saute-ruisseau de Botha est digne des poubelles de l'histoire. Cette déclaration ne contenait absolument rien. Au mieux, elle peut servir d'exemple classique de propos ambigus, remplis de contradictions et de mensonges.

Entre-temps, le Conseil de sécurité ne devrait avoir aucun mal à adopter à l'unanimité le projet de résolution dont il est saisi pour bien faire comprendre à Pretoria que le Conseil de sécurité s'oppose énergiquement à son illégalité et qu'il appuie le droit de l'Angola de se défendre pour garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Gurirab des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ONONAIYE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Nigéria, je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous espérons que votre présidence sera marquée par l'affirmation positive et efficace de la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité dans le monde.

Nous rendons hommage à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Bucci, de l'Italie, qui présidait le Conseil de sécurité lorsque celui-ci a adopté la résolution 601 (1987) sur la question connexe de la Namibie. Nous le félicitons de la façon excellente et historique dont il a mené nos travaux. Nous espérons que l'esprit de compréhension qui a régné pendant le débat, au Conseil, sur la question de Namibie se manifestera pendant l'examen de la question importante dont nous sommes saisis.

Le Conseil de sécurité a été convoqué pour faire cesser les agressions répétées de l'Afrique du Sud raciste contre un Etat africain souverain et épris de paix : la République populaire d'Angola. Cette réunion du Conseil de sécurité répond donc aux vœux des pères fondateurs de notre organisation et des auteurs de la Charte qui, dans leur sagesse collective, ont assigné au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les dispositions de la Charte sont si précises à cet égard qu'il n'est pas besoin de les répéter.

La récente invasion de la République populaire d'Angola et l'occupation de parties de son territoire par les forces armées racistes se distinguent à bien des égards. Pour la première fois dans l'histoire ignoble de l'intervention armée de l'Afrique du Sud raciste en Angola, le régime de Pretoria a reconnu ouvertement et publiquement avoir envahi la République populaire d'Angola, pays souverain et Etat Membre des Nations Unies. L'agression éhontée a ensuite été aggravée par l'arrogance absolue d'une visite télévisée de M. P. W. Botha et d'autres membres choisis du régime raciste dans le sud occupé de l'Angola. Il ne saurait y

M. Ononaiye (Nigéria)

avoir étalage plus méprisable d'une provocation aussi ouverte. Peut-être ne devrions-nous pas être trop surpris par la tournure des événements, car un tel comportement ne peut que refléter le désespoir d'un régime dont les jours sont comptés.

Tant que l'armée raciste tenait le sud de l'Angola sous son emprise, elle prétendait avoir le droit de poursuite contre les combattants de la liberté de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Cet argument était dénué de tout fondement. C'était un défi délibéré lancé aux décisions du Conseil de sécurité. Ce dernier événement et le fait que l'Afrique du Sud a reconnu ouvertement et sans la moindre honte qu'elle livre une guerre à l'Angola, n'ont qu'une explication : l'Afrique du Sud prépare la communauté blanche de la société de l'apartheid à de nouvelles pertes importantes au sein de cette armée raciste que l'on croyait invincible jusqu'à présent.

Il semble que nous soyons témoins en Afrique australe, et plus particulièrement en Angola, d'une version moderne de l'invasion vengeresse et de l'occupation de l'Éthiopie par l'Italie fasciste de Mussolini, en 1934. Cette invasion avait en partie pour objectif de faire oublier au peuple italien l'affront subi lors de la célèbre bataille d'Adowa en 1896, où les forces italiennes avaient été mises en déroute par les forces éthiopiennes.

M. Ononaiye (Nigéria)

Cependant, au lieu d'agir comme la Société des Nations s'agissant des actes d'agression de Mussolini, situation qui a inexorablement conduit au déclenchement de la seconde guerre mondiale, le Conseil de sécurité doit reconnaître l'acte d'agression de l'Afrique du Sud raciste pour ce qu'il est et se montrer à la hauteur des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte.

A ce stade, je demande l'indulgence du Conseil et la compréhension de nos interprètes qui travaillent dur, car je veux momentanément m'écarter du discours que j'avais préparé. Je veux me permettre une réflexion en lançant un appel à ceux qui ne manquent jamais de condamner l'apartheid mais apportent cependant appui et encouragement au régime paria.

Je suis chrétien et suis très attaché à mes principes chrétiens. Dans notre culture, nous avons un proverbe que tout le monde comprendra : dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. C'est dans l'esprit de ce proverbe que j'estime nécessaire de lancer un appel aux Etats Membres qui collaborent avec l'Afrique du Sud de l'apartheid dans le domaine de la technologie militaire, aux Etats Membres qui font avec l'Afrique du Sud le commerce de l'or, des diamants et autres minéraux, aux Etats Membres qui accordent le droit d'atterrir et offrent des infrastructures techniques aux compagnies aériennes sud-africaines, aux Etats Membres qui ont des échanges culturels et touristiques avec l'Afrique du Sud raciste. Tous, volontairement ou involontairement, sont les amis de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Ils sont responsables des activités criminelles de l'Afrique du Sud raciste au même titre que Pretoria. Il nous plaît à croire que ces amis de l'Afrique du Sud de l'apartheid n'aimeraient pas que l'histoire les condamne pour avoir commis le péché d'apartheid. Nous sommes certains que leurs peuples estiment que l'apartheid est odieux et que c'est un crime contre l'humanité. Nous appelons les gouvernements de ces pays, au nom de la décence, de la justice et de la morale, à cesser de collaborer avec Pretoria et de lui accorder leur appui. Ils sont, à notre avis, en mauvaise compagnie.

Il est triste de constater que dans notre monde actuel, un pays sorti de l'emprise suffocante du colonialisme fasciste du Portugal s'est vu refuser la liberté et la paix qui lui sont nécessaires pour forger son destin national. Depuis 1975, l'Afrique du Sud raciste, encouragée et appuyée ouvertement ou indirectement par certains amis et alliés, s'est engagée dans une action d'agression et de déstabilisation des plus perverses contre les Etats africains voisins indépendants, notamment la République populaire d'Angola. Au recrutement

M. Ononaiye (Nigéria)

et à l'emploi de mercenaires pour déstabiliser les Etats voisins indépendants est venue s'ajouter l'intervention directe des forces armées de l'apartheid avec la dernière invasion de l'Angola en violation du droit international. L'Angola s'est donc vu refuser le répit nécessaire à l'édification de sa nation. L'Angola a été contraint de détourner ses ressources limitées tant nécessaires au profit de la défense de son intégrité et de la sauvegarde de son indépendance et de sa liberté.

C'est cette situation déplorable de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'une nation pacifique qu'il est demandé au Conseil de sécurité de condamner. La communauté internationale ne doit pas manquer de manifester son indignation et sa condamnation face à l'illégalité de l'agression. Le projet de résolution dont est actuellement saisi le Conseil de sécurité est simple et mérite l'appui sans réserve de tous les membres du Conseil de sécurité. Le minimum que l'Afrique et, en fait, la communauté mondiale attendent du Conseil de sécurité, c'est qu'il adopte ce texte et se déclare prêt à appliquer tant ses dispositions que toute mesure de suivi exigée au cas où l'Afrique du Sud raciste ne respecterait pas ce projet.

Nous demandons instamment qu'il n'y ait pas de faux-fuyants. Que personne, directement ou par inadvertance, n'apporte son appui au meurtre de sang-froid des fils et des filles de l'Afrique. Nous espérons que le Conseil de sécurité agira de façon décisive et comme il convient.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Nous sommes certains que votre expérience et votre compétence garantiront le succès des travaux du Conseil. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Italie, pour la façon éminente dont il a dirigé les débats pendant le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour examiner la question de l'agression du régime raciste de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, qui a été victime de ses agressions constantes depuis 1975. C'est une

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

guerre dans laquelle le régime utilise ses forces racistes, des groupes de mercenaires et des bandits pour perpétrer des actes criminels de terrorisme à l'encontre du peuple angolais. En outre, il occupe depuis 1982 une partie du territoire de l'Angola.

Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil, le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola a expliqué clairement et par le détail les crimes commis par Pretoria contre l'Angola. Il a également indiqué la détermination du régime de Pretoria à continuer sa politique raciste, expansionniste et d'agression qui viole la souveraineté des Etats voisins et les déstabilise afin d'étendre sa domination à ces Etats pour exercer des pressions sur eux et les dissuader de soutenir la lutte de libération du peuple namibien et du peuple sud-africain qui sont victimes du régime odieux de l'apartheid.

Le régime de Pretoria pratique le racisme sous sa forme la plus abjecte. Il recourt à des méthodes brutales et inhumaines qui rappellent les méthodes qu'employaient les nazis pendant la deuxième guerre mondiale et les méthodes fascistes qu'emploie le régime raciste de Tel-Aviv en Palestine occupée et à l'encontre des Etats arabes de première ligne.

M. Masri (Rép. arabe syrienne)

La guerre d'agression que mène le régime de Pretoria contre l'Angola est lancée à partir du Territoire de la Namibie, Territoire qu'il continue d'occuper illégalement, en violation des résolutions des Nations Unies, en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans laquelle figure le plan des Nations Unies pour l'indépendance immédiate de la Namibie. L'Afrique du Sud utilise ce territoire comme tremplin d'où elle lance ses agressions contre les Etats africains voisins.

Cette attaque contre l'Angola fait partie de la politique d'agression bien connue menée contre l'ensemble de l'Afrique australe. Le Gouvernement de Pretoria intensifie ses actes d'agression en recourant à la déstabilisation et au terrorisme. Il utilise son armée et les mercenaires qu'il entraîne, finance et recrute contre les Etats de première ligne. La poursuite par ce régime de son occupation de la Namibie et ses actes d'agression contre les Etats voisins sont une source de tension dans la partie australe du continent africain et font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Ces atrocités ne peuvent que susciter l'indignation et la condamnation unanimes de la communauté internationale.

L'invasion dont est actuellement victime l'Angola survient à un moment où l'armée angolaise défend son territoire et inflige de lourdes pertes aux bandits et aux terroristes qui perpètrent leurs crimes en Angola grâce à l'appui étranger. Il est évident que cette invasion n'a été lancée que dans le but de sauver ces gangs d'une défaite totale. Le régime de Pretoria a déclaré expressément que ses forces combattaient en Angola pour empêcher que l'armée angolaise ne détruise ces groupes terroristes fantoches.

Le mépris du régime de Pretoria a atteint un tel degré qu'un certain nombre de fonctionnaires gouvernementaux ont visité une partie du territoire angolais occupé, en violation de la Charte et des règles du droit international, qui garantissent l'intégrité territoriale et la souveraineté de tout Etat. Cette invasion est de toute évidence un acte de défi lancé aux Nations Unies et une violation de toutes les déclarations et tous les instruments internationaux.

Il va sans dire que le régime de Pretoria n'aurait pas pu adopter une attitude si provocante sans l'appui économique, matériel et politique qu'il reçoit d'un certain nombre de pays occidentaux, et de son jumeau, le régime raciste de Tel-Aviv, dans le cadre de la coopération et de la coordination qui existent entre les deux régimes.



M. Masri (Rép. arabe syrienne)

Nous prions instamment le Conseil de sécurité de condamner cette violation; nous lui demandons de ne pas hésiter à adopter toutes mesures nécessaires pour faire cesser cette violation du droit international, mettre fin à l'agression flagrante contre la République populaire d'Angola, y compris l'imposition de sanctions générales obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte, obliger ce régime paria à mettre fin à ses pratiques racistes et d'agression et à retirer sans conditions toutes ses forces du territoire de l'Angola, et faire cesser son occupation de la Namibie.

Nous rendons enfin hommage au peuple et à l'armée de l'Angola pour leur courage devant cet acte brutal d'agression. Nous exprimons notre solidarité avec ce peuple qui lutte pour la liberté, l'indépendance et la dignité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question de l'ordre du jour aura lieu le mercredi 25 novembre 1987, à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 55.